

Charte du

Plan Communal de Développement

de la Nature de Stoumont



Projet subsidié par la
Région Wallonne



Avec le soutien de la
Fondation Rurale de Wallonie



Administration communale de Stoumont

Route de l'Amblève, 41 – 4987 Stoumont – www.stoumont.be - 080 29 26 50

1^{ère} partie

Introduction La commune de Stoumont (Etat des lieux du réseau écologique)

Table des matières

Table des matières	2
Avant-Propos	3
1. Introduction.....	4
1.1. Cadre général	4
1.2. Qu'est-ce que le PCDN ?.....	4
1.3. Objectifs généraux	5
1. Les acteurs locaux.....	5
2. La biodiversité	6
3. Le réseau écologique	7
2. La commune de Stoumont	8
2.1. Situation géographique	8
2.2. Situation socio-économique	10
2.3. Etat des lieux du réseau écologique	11
1. L'étude du réseau écologique	11
2. Les Sites Natura 2000	15
3. Inventaire des Réserves naturelles	19
4. Arbres remarquables et sites classés.....	22
5. Le Contrat Rivière Amblève.....	24
6. Le DNF et la gestion des ressources forestières	25
2.4. Les contraintes et les menaces.....	27
Synthèse et Tableau AFOM	28
3. PLAN D'ACTION	29
3.1. Quel PCDN pour Stoumont ?.....	29
3.2. Stratégie générale et thématiques	29
3.3. Les fiches-actions	29

Voir 2^{ème} partie (58 pages)

Références

Avant-Propos

Notre magnifique commune est un noyau au centre de Spa, Aywaille, Stavelot et Trois-Ponts.

Elle est très étendue (10845 ha) et couverte de vastes forêts. Si notre territoire est vaste, notre population ne dépasse pas 3045 habitants, ce qui signifie que nous profitons pleinement de la Nature.

Notre richesse ne dépend pas seulement de l'exploitation forestière mais également des sources souterraines.

Une équipe de bénévoles s'est constituée afin de mettre en œuvre le PCDN. Celui-ci vise à améliorer la biodiversité sur notre territoire communal .

Notons que les agents du DNF et du contrat rivière Amblève nous soutiennent activement pour maintenir la biodiversité.

Nous avons la chance d'avoir une commune exceptionnelle, nous devons la protéger et faire en sorte qu'elle reste un « site d'exception » pour les générations futures.

Yvonne VANNERUM
Echevine en charge du PCDN

1. Introduction

1.1. Cadre général

Les actions en faveur de la nature se développent en Europe dans la seconde moitié du 20^è siècle, par la création de réserves : en 1952, une première réserve est créée au Zwin, ensuite la Réserve naturelle des Hautes Fagnes, en 1957 .

La prise de conscience de la disparition rapide de nombreux milieux naturels et espèces et de l'importance de toutes ces espèces pour **la survie de l'humanité** se généralise à tous les niveaux de pouvoir.

En 1972, tous les pays européens adhèrent à la Déclaration de Stockholm : « L'homme a un droit fondamental à la liberté, à l'égalité et à des conditions de vie satisfaisantes, dans un **environnement** dont la qualité lui permettra de vivre dans la dignité et le bien-être. Il a le devoir solennel **de protéger et d'améliorer l'environnement pour les générations présentes et futures** ».

En 1973, la Belgique adopte la Loi Cadre sur la Conservation de la Nature, ces matières seront régionalisées dans les années 80.

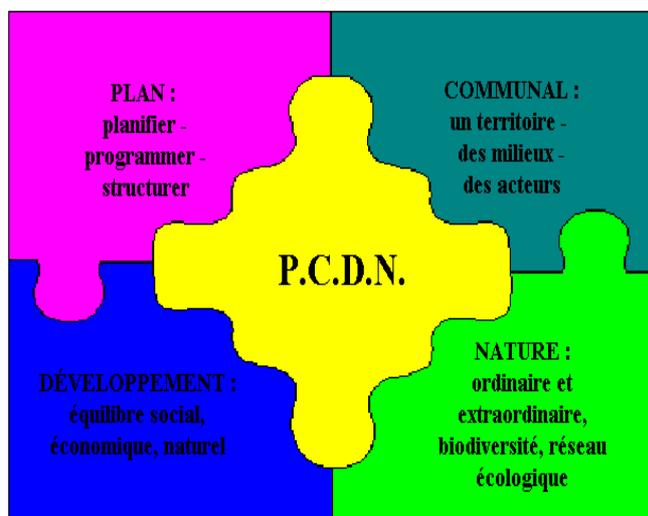
Dès 1995, suite au sommet de la Terre de Rio, le SPW adopte le Plan d'Environnement pour le Développement Durable (PEDD), qui constitue un des fondements importants de la politique régionale .

Cette politique dépasse la simple « mise en réserve » de la nature. Elle va prendre de nombreuses mesures pour préserver le « réseau écologique » qui permet les échanges entre les réserves, seul moyen de **préserver la biodiversité** .

S'appuyant sur le projet pilote « contrats biodiversités » initié par la Fondation Roi Baudouin dans 5 communes en 1993, le SPW lance vers les communes wallonnes une série d'actions en faveur de la biodiversité : le réseau Natura 2000, les haies et vergers, le fauchage tardif des bords de routes, le nouveau code forestier, les mesures agri-environnementales (MAE), les projets LIFE ,... et les PCDN .

Actuellement, 80 communes ont démarré un PCDN.

1.2. Qu'est-ce que le PCDN ?



Le Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN) est un **programme** qui mobilise les acteurs et utilisateurs présents sur le **territoire communal**. Il vise à ce que chacun puisse, à son échelle, prendre part aux actions communes de **développement** durable et de mise en valeur du patrimoine naturel communal. Ce patrimoine **naturel** ne se limite pas aux réserves (nature extraordinaire) mais couvre l'ensemble du territoire (nature ordinaire).

Ce faisant, la commune et les participants au PCDN prennent part aux efforts menés au niveau européen et mondial pour stopper la perte de biodiversité actuellement observée.

Un PCDN comporte au moins les phases suivantes :

- 1) l'élaboration d'un partenariat de base et son élargissement
- 2) la réalisation de l'inventaire du réseau écologique de la commune
- 3) l'élaboration de projets concrets au sein de groupes thématiques
- 4) l'élaboration d'une Charte – le Plan – reprenant l'état des lieux, le partenariat et les projets concrets .
- 5) la réalisation des projets définis au travers des fiches actions.

Un PCDN est un instrument en évolution permanente, les partenaires peuvent changer, de nouvelles actions peuvent s'envisager et donc rien n'est figé au départ. Les réalités d'aujourd'hui ne seront pas les mêmes que celles de demain...

De nouveaux projets locaux, régionaux ou internationaux peuvent voir le jour et le PCDN prendra sa place en synergie avec ces derniers.

(D'après <http://biodiversite.wallonie.be/fr/pcdn>.)

1.3. Objectifs généraux

Les Plans Communaux de Développement de la Nature visent à maintenir, à développer ou à restaurer la « **biodiversité** » au niveau communal en impliquant tous les « **acteurs locaux** » et après avoir dégagé une **vision commune** de la nature extraordinaire et ordinaire : le « **réseau écologique** ».

Trois notions sont essentielles dans la compréhension des objectifs généraux :

1. Les acteurs locaux

Comme la plupart des commissions communales (par ex. : Com.Locale de Dével.Rural, Com. Communale de l' Aménagement du Territoire et de la Mobilité, Com.Communale de l'Accueil, ...) le PCDN est constitué de différents acteurs ou opérateurs locaux liés, de près ou de loin, au sujet – dans ce cas : la biodiversité et le réseau écologique :



Les agriculteurs, les apiculteurs, les forestiers, les pêcheurs, les guides nature, les enseignants, les ASBL Nature, les Contrats Rivière, les mandataires, les syndicats d'initiative, les groupes de marcheurs, ... et tout citoyen qui s'intéresse à son cadre de vie !

Tous devront trouver leur place, en partenariat, au sein du PCDN...

Les échanges de points de vue permettront (parfois) d'arriver à une **représentation commune** et à une dynamique de projets fédérateurs, approuvés lors des réunions plénières.

Dessins : <http://biodiversite.wallonie.be/fr/pcdn>.



2. La biodiversité

La biodiversité, contraction des mots « biologie » et « diversité », désigne simplement la diversité du monde vivant .

Diversité **génétique** (richesse du patrimoine génétique de chaque espèce), diversité des **espèces** (grand nombre d'espèces non menacées d'extinction), diversité des **écosystèmes** (variété de milieux naturels en équilibre sur l'ensemble de la planète) sont les 3 niveaux d'analyse de la biodiversité.

Le niveau le plus simple à comprendre est la diversité des espèces à un endroit donné. En Belgique, plus de 55.000 espèces (animaux, plantes, champignons...) ont été répertoriées mais plus d'un tiers sont, actuellement, menacées de disparition.

Dans une même région selon le type d'utilisation du sol, on observera une grande variété d'espèces ou un milieu homogène peu varié. Par exemple, une monoculture d'épicéas est nettement moins riche en espèces qu'une zone humide naturelle.



Le Ry d'Oneux à Chauveheid où une pessière pauvre en diversité jouxte la réserve RNOB, riche en espèces rares comme le genévrier- à l'avant plan.

Les photos de ce document : A.Lejeune, sauf autres sources citées.

3. Le réseau écologique

Le réseau écologique est la nouvelle grille de lecture qui rassemble tous les acteurs locaux. D'après cette grille, l'environnement naturel est constitué de **zones centrales**, de **zones de développement** et de **zones de liaison** (voir 2.3. carte du réseau écologique de Stoumont).

Les **zones centrales** ou noyaux, où la biodiversité est élevée et dans lesquelles la conservation de la nature est prioritaire sur les autres fonctions (réserves naturelles domaniales RND ou agréées RNA et réserves forestières RF, zones de protection spéciales ZPS, les Sites de grand intérêt biologique SGIB, les zones Natura 2000 ,...)

Les zones centrales sont « ouvertes » (par exemple : les mares ou étangs aux berges naturelles, les landes, les tourbières, les prairies humides), ou « fermées » (par exemple : forêts feuillues indigènes, forêts marécageuses ou tourbeuses,...).

Orchis tacheté-(Dactylorhiza maculata : espèce protégée) à Chauveheid



Verger d'anciens pommiers à Rahier

Les **zones de développement** ou zones tampon dans lesquelles l'activité humaine (agricole, forestière, touristique,...) est compatible avec la conservation de la nature et le maintien de la biodiversité. Elles peuvent être ouvertes (par exemple : les zones d'agriculture non intensive, les parcs et jardins « au naturel », les vergers ...) ou fermées (par exemple : les forêts exploitées durablement).

Les **zones de liaison** (couloirs de liaison) permettant les migrations et les échanges entre les populations de ces divers milieux (exemple : vieux arbres, haies, alignements d'arbres, talus herbeux, bords de rivières, de chemins et de routes, chemins creux, ...).



2. La commune de Stoumont

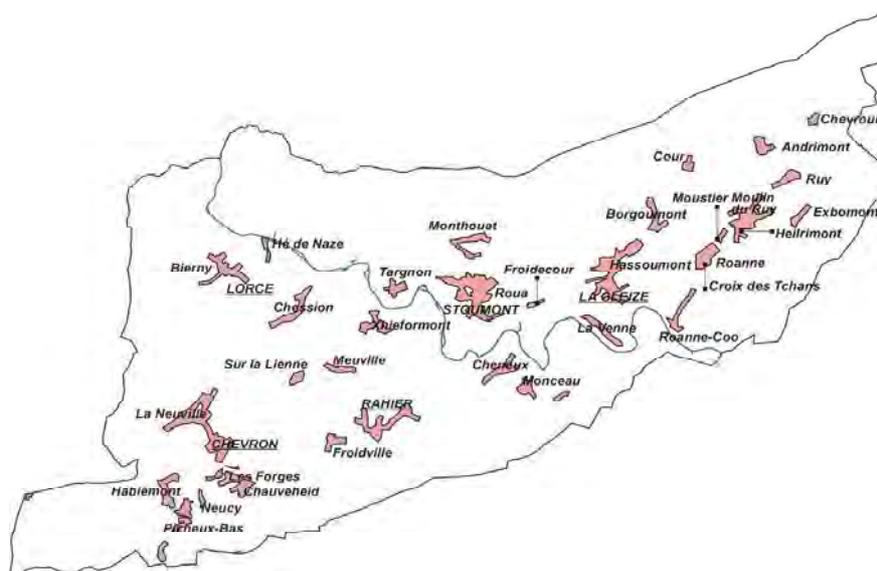
2.1. Situation géographique



Stoumont se situe en Province de Liège et appartient judiciairement et administrativement à l'Arrondissement de Verviers.

Ce territoire particulièrement étendu (10.845 ha) et intégré dans le Pays d'Ourthe-Ambève est considéré comme la porte d'entrée de l'Ardenne. Son histoire géologique a déterminé sa structure vallonnée qui fait la beauté des paysages. (D'après PCDR-Stoumont, 2008)

L'entité résulte de la fusion, en 1977, des anciennes communes de Chevron, Lorcé, La Gleize, Rahier et Stoumont. Actuellement, elles constituent les principaux noyaux d'habitats qui sont complétés par une cinquantaine de villages ou hameaux. Par rapport à sa superficie étendue, Stoumont se classe à la 45^{ème} place sur les 262 communes wallonnes. (D'après PCDR-Stoumont, 2008)



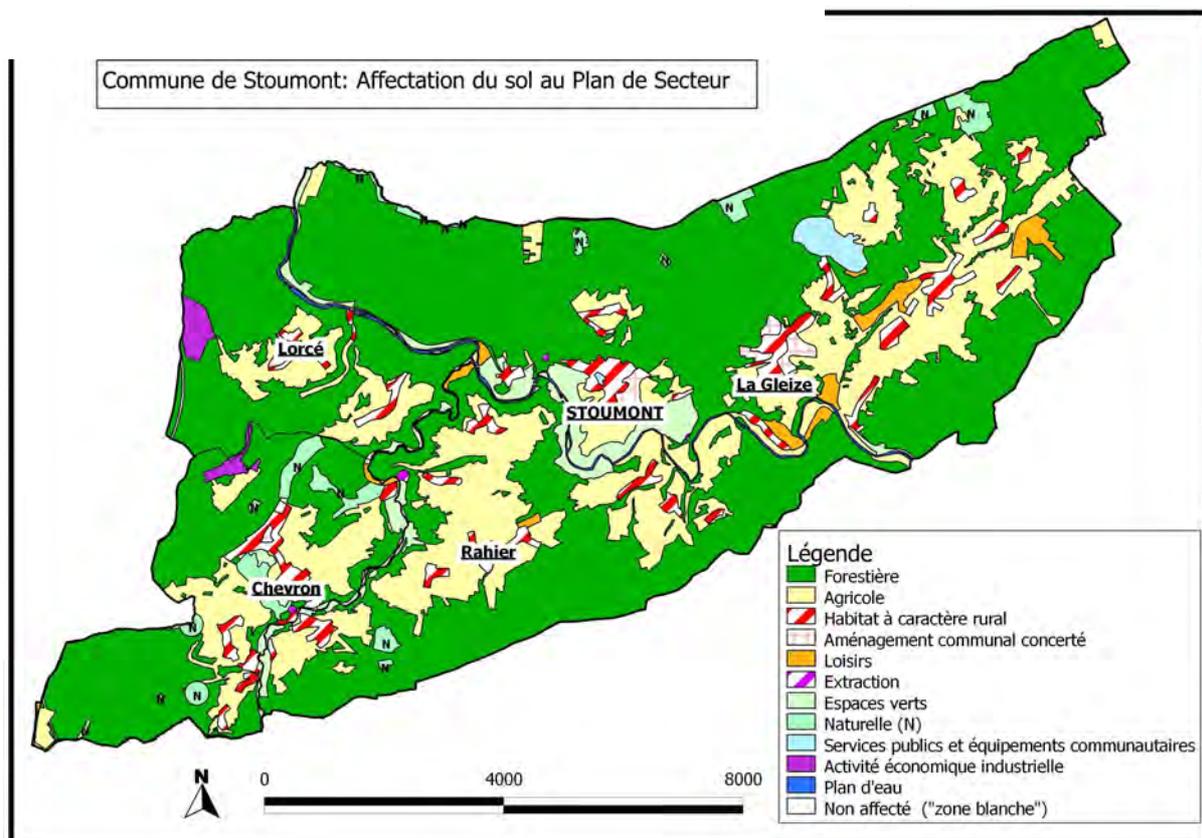
Le point le plus bas (175 m) se situe en bordure nord-ouest de la Commune, dans la vallée de l'Amblève près de Quarreux (Aywaille) alors que le point le plus haut (575 m) se trouve au nord-est, en bordure de la Fagne de Malchamps.

STOUMONT est traversée sur 21 km par l'Amblève et sur 12 km par la Lienne, les ruisseaux affluents sont nombreux et irriguent l'entité.

Des nappes souterraines présentes sous l'entité sont notamment exploitées par l'entreprise SPADEL (Spa Monopole, Bru – Chevron, Wattwiller, Brecon). De plus, la Commune capte, analyse, transporte, stocke et distribue l'eau à ses habitants.

Le climat tempéré humide varie légèrement en fonction de facteurs comme l'altitude, la présence d'un ruisseau ou d'un massif boisé.

Concernant l'occupation du sol, le pourcentage de surfaces bâties (2%) est inférieur à la moyenne de la Région wallonne. L'habitat est peu dense et très dispersé. La couverture forestière est largement majoritaire (67.33%) , les surfaces agricoles (28.6%) sont constituées principalement de prés et pâtures.



Carte FRW, D.F. 2011

2.2. Situation socio-économique

Démographie

La population stoumontoise est passée de 2.520 en 1990 à 3.045 habitants en 2011 (au premier janvier). Cette augmentation de 21 % ne s'explique pas par le solde naturel (correspondant à la différence entre les naissances et les décès), mais bien par un solde migratoire, comme c'est le cas de nombreuses communes en périphérie de centres urbains. Ce sont les entrées de nouveaux habitants qui expliquent l'évolution démographique ces 20 dernières années.

Economie

Le taux de DEI (demandeurs d'emploi inoccupés) est bien meilleur à Stoumont (8,72 %) qu'en Région wallonne (16,08 % - INS, octobre 2008) .

Les emplois sur la commune relèvent de divers secteurs :

- L'entreprise Bru-Chevron procure une trentaine d'emplois et la SA Hemma, installée à Chevron, une trentaine .
- Dans le secteur médico-social, la M.R.S. du Centre Hospitalier Peltzer-La-Tourelle (CHPLT) de Verviers compte 45 salariés et indépendants ; la *Maison Saint-Edouard*, qui s'occupe de personnes handicapées, est également un employeur important et le centre FEDASIL, ouvert depuis septembre 2010 à Borgoumont et qui accueille environ 150 demandeurs d'asile, offre une trentaine d'emplois.
- L'Administration communale (et Communauté française) emploie une quarantaine d'employés et ouvriers et une vingtaine d'enseignants.

-Le secteur agricole est en déclin . Le recensement de 2010 fait état de 46 exploitations sur la Commune; elles étaient 154 en 1980 (la décroissance atteint 70%). Jusqu'en 2010, seulement deux exploitations (M. Counasse à Chauveheid et M. Lauwers à Bierleux Haut) étaient orientées vers l'agriculture biologique. Récemment, 4 autres agriculteurs ont rejoint la filière « bio ».

- Depuis plusieurs années, de plus en plus d'habitants pratiquant une profession libérale se sont installés sur l'entité (depuis 1990, l'augmentation totale dans les différentes branches d'activités est de 16% alors qu'elle atteint 176 % pour les professions libérales). L'augmentation des professions libérales compense la décroissance constatée au niveau agricole.

- Le secteur touristique offre des revenus complémentaires à de nombreux propriétaires de gîtes ruraux ou chambres d'hôtes. Les 3 campings sont situés dans la vallée de la Lienne . Les auberges ou restaurants (5) sont relativement peu nombreux . Les commerces sont aussi rares puisqu'il n'existe aucun centre commercial sur l'entité, seulement une épicerie à La Gleize et une boulangerie à Stoumont.

La Commune est pourtant au centre d'un véritable noyau touristique constitué par Spa, Stavelot, Trois-Ponts et Aywaille.

2.3. Etat des lieux du réseau écologique

Le réseau écologique de Stoumont est relativement bien connu . Les sources principales sont

1. l'étude du Girea 1996,
2. les projets Natura 2000 de la Région wallonne,
3. l'inventaire des réserves naturelles en wallonie,
4. l'inventaire des arbres remarquables et sites classés,
5. le Contrat Rivière Amblève et son inventaire des espèces invasives,
6. les plans de gestion du DNF .

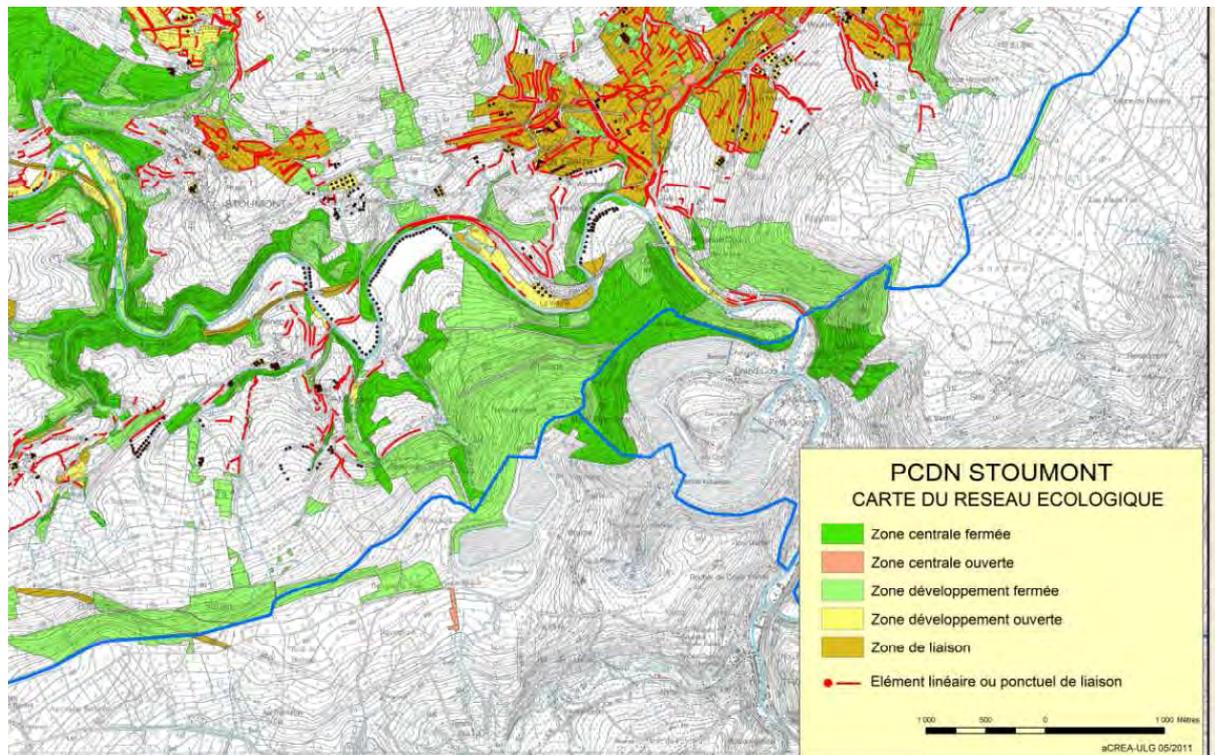
1. L'étude du réseau écologique

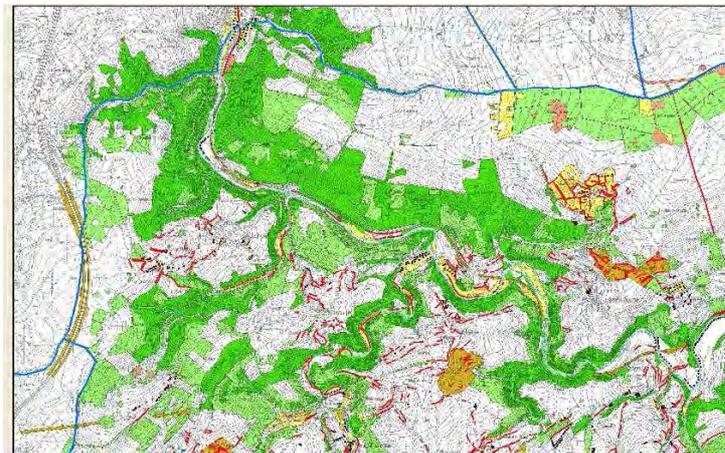
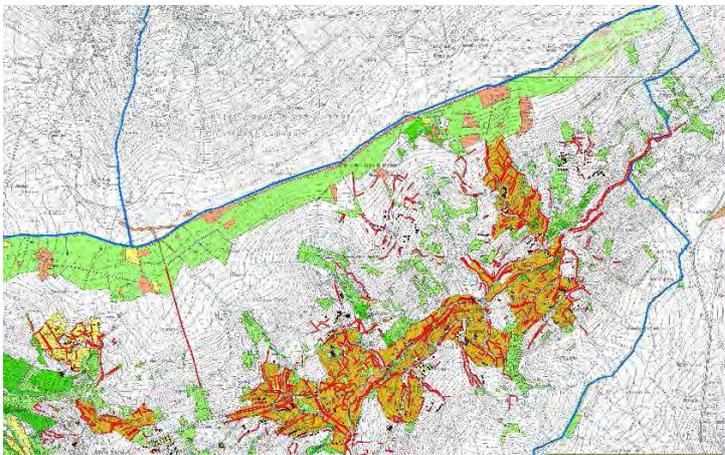
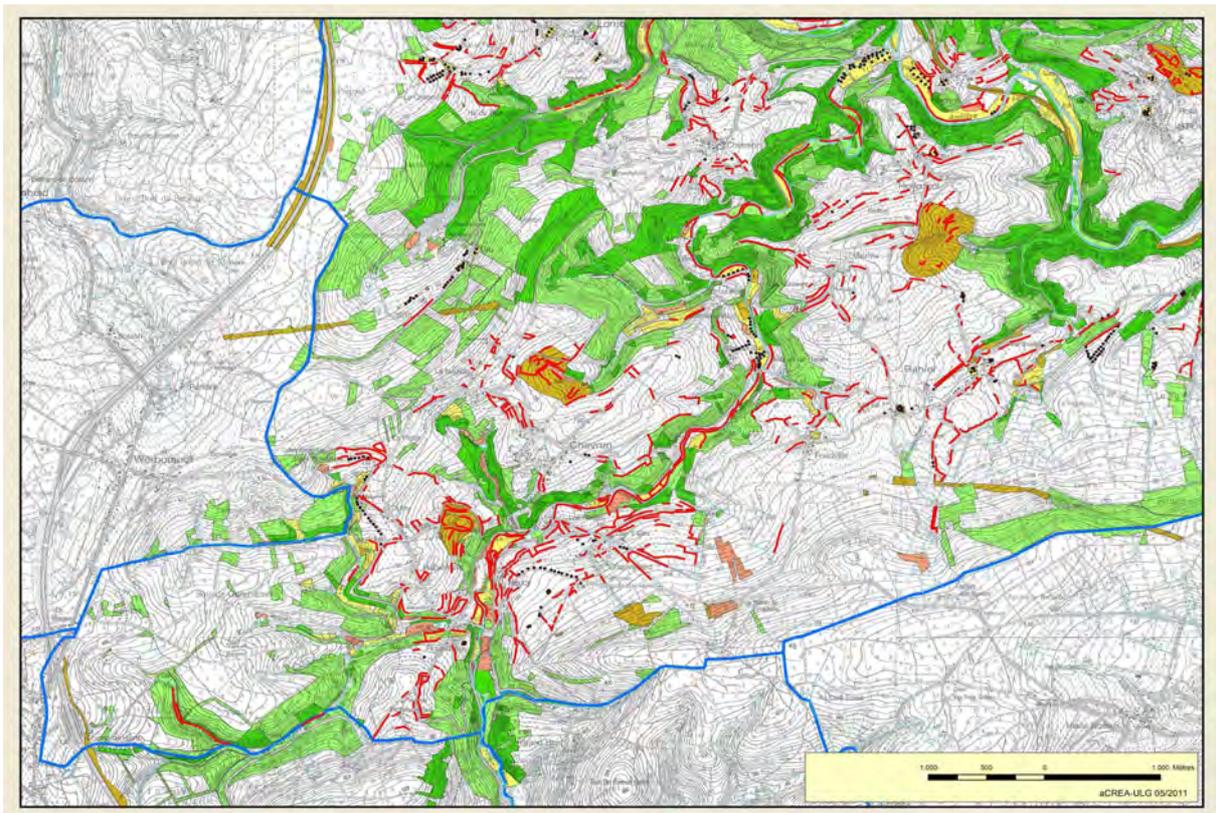
Cette étude a été réalisée par le GIREA en 1996 (Groupe Interuniversitaire de Recherches en Ecologie Appliquée, rebaptisé ACREA en 1999) pour le PCDN de Stoumont.

Objectif : Réaliser un diagnostic rapide de la biodiversité, plutôt qu'un inventaire exhaustif . Cet état des lieux doit permettre l'élaboration d'un Plan communal visant à améliorer la biodiversité sur le territoire de Stoumont.

L'étude (de 91 pages) décrit les **zones centrales** (ouvertes ou fermées), les **zones de développement** et les **zones de liaison** sur 42 sites ou vallées du territoire communal.

Ces différentes zones intéressantes pour la biodiversité sont représentées sur les 4 cartes du réseau écologique de Stoumont :





Les zones centrales, particulièrement remarquables par leur biodiversité, sont nombreuses. Elles couvrent les réserves naturelles, des zones qui seront reprises en Natura 2000 :

Zones centrales ouvertes :

- Fond de vallée tourbeuse (p.ex. Réserve naturelle domaniale de la Lienne en amont du pont de Neufmoulin, créée en 2009...)
- Fond de vallée avec étang propice aux batraciens (p.ex. Moulin Mignolet à Lorcé)
- Lande à bruyère (p.ex celle de Habiémont récemment classée RN privée ou la RN domaniale « genévrière de Cour »)
- Prairies humides paturées ou non, avec populage, joncs, angéliques, reine des prés,...
- Tourbière (p.ex Réserve naturelle domaniale de Lorcé et RN privée « fagne de Pansire », et les fagnes de la Zone de Protection Spéciale de Malchamps)
- Lande tourbeuse (p.ex RN RNOB du Ry d'Oneux à Chauveheid)



Réserve du Ry d'Oneux (zone centrale ouverte)

Zones centrales fermées :



- Bois de feuillus(chênes et charmes) sur forte pente (p.ex le Congo, vallée de l'Amblève)
- Chênaies-charmaies-érablières de ravin (p.ex.vallée du Pierreux Ru à Rahier)
- Mares forestières à sphaigne de Monthouet
- Chênaie acidophile à Luzule blanche (p.ex le bois de Hovas-Mohon à l'Est de Bru)

Point de vue « le Congo »(zone centrale fermée)

Les zones de développement (ouvertes ou fermées) sont aussi largement répandues :

-Vergers de hautes tiges, prairies alluviales ou humides peu amendées, prairie peu paturées, prés de fauche, zones agricoles bénéficiant de mesures agrienvironnementales,...

- forêts de feuillus ou mixtes gérées de façon durable, forêt à régénération naturelle,...

-bocages : ensemble de prairies entourées de haies libres ou taillées (p.ex à Monthouet ou à Meuville)



Bocages de Meuville (zone de développement ouverte)

Les zones de liaison sont présentes à divers endroits (en rouge et brun sur la carte) : il s'agit de bords de routes (à fauchage tardif) et de chemins (avec haies naturelles), des rives des cours d'eau, du chemin de fer, des haies et alignements d'arbres, etc...

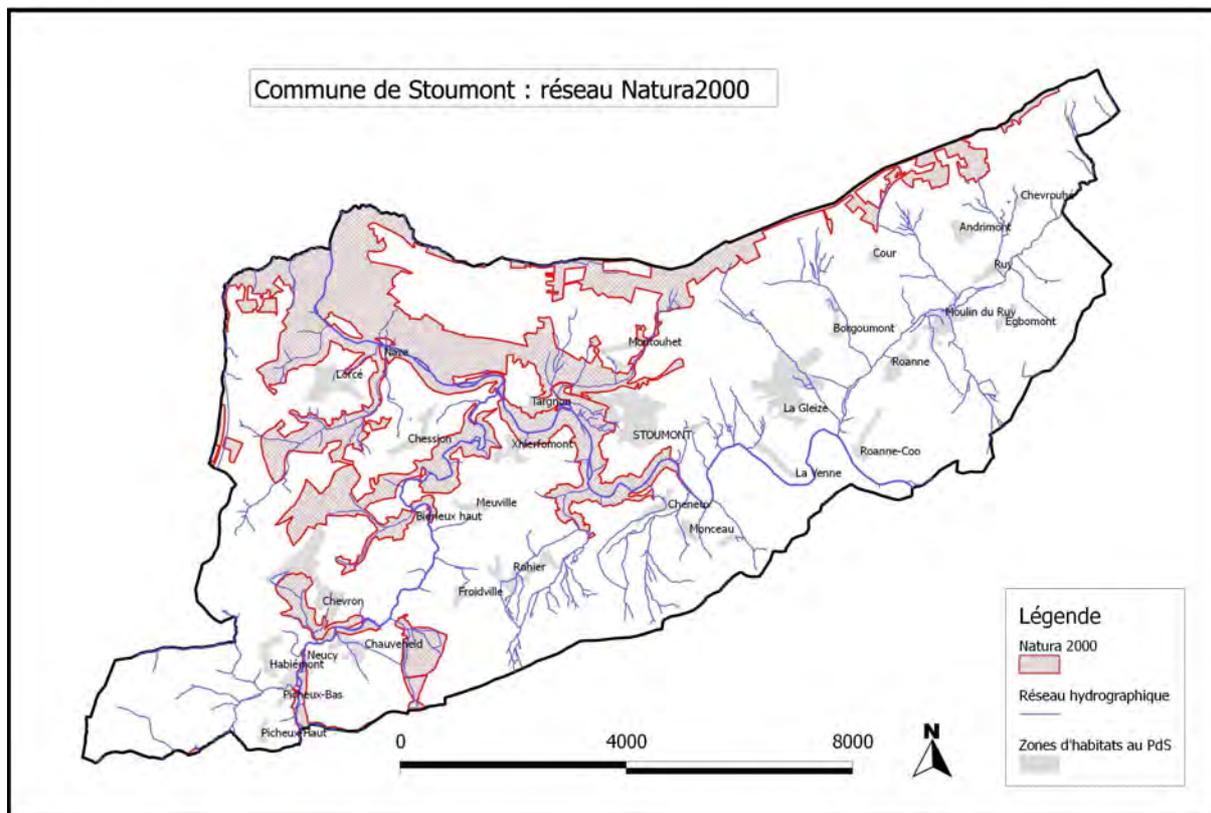


L'Amblève et ses alignements de peupliers à Cheneux (éléments de liaison)

2. Les Sites Natura 2000

Natura 2000 entend replacer l'Homme au milieu de la Nature.

Concrètement, il s'agit de sélectionner et de conserver des sites pour maintenir ou rétablir dans un "état de conservation favorable" une série d'espèces et de milieux présents en Wallonie, choisis en fonction de leur rareté ou de leur vulnérabilité à l'échelle européenne.



Carte FRW, D.F. 2011

Six sites sont repris en tout ou en partie sur Stoumont et couvrent 1.957 ha, **soit 18% du territoire communal**.

(D'après <http://biodiversite.wallonie.be/cgi/sibwn2005des.pl?CODE=BE33027> à 33032 et 33048)

Vallée de la Lembrée et affluents (BE33027)

D'une surface totale de 749 ha, le site concerne les communes de Ferrières (572 ha), d'Aywaille (160 ha), de STOUMONT (15 ha) et de Durbuy (2 ha).

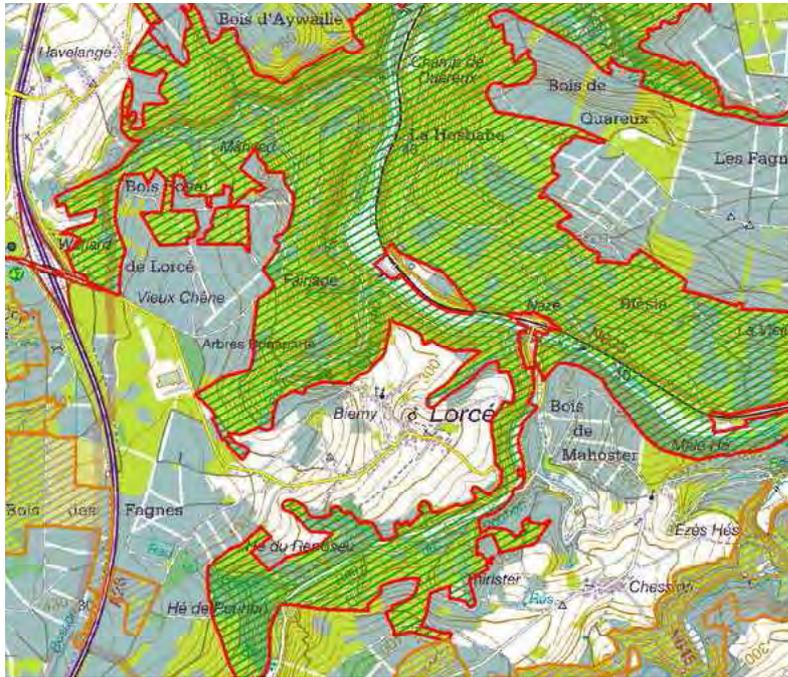
Il s'agit d'un site varié, comprenant des milieux forestiers et des milieux ouverts (prairies alluviales, portions de landes sur sols paratourbeux) tantôt sur sols calcaires (vallée de la Lembrée) tantôt sur substrats ardennais.

Vallée de l'Amblève du Pont de Targnon à Remouchamps (BE33028)

D'une surface totale de 1.784 ha, le site concerne les communes de STOUMONT (987 ha), d'Aywaille (786 ha), de Theux (11 ha).

Ce site comporte à la fois des milieux forestiers (forêts de versant essentiellement) et de magnifiques tronçons de rivière entre le Pont de Targnon et Remouchamps. On

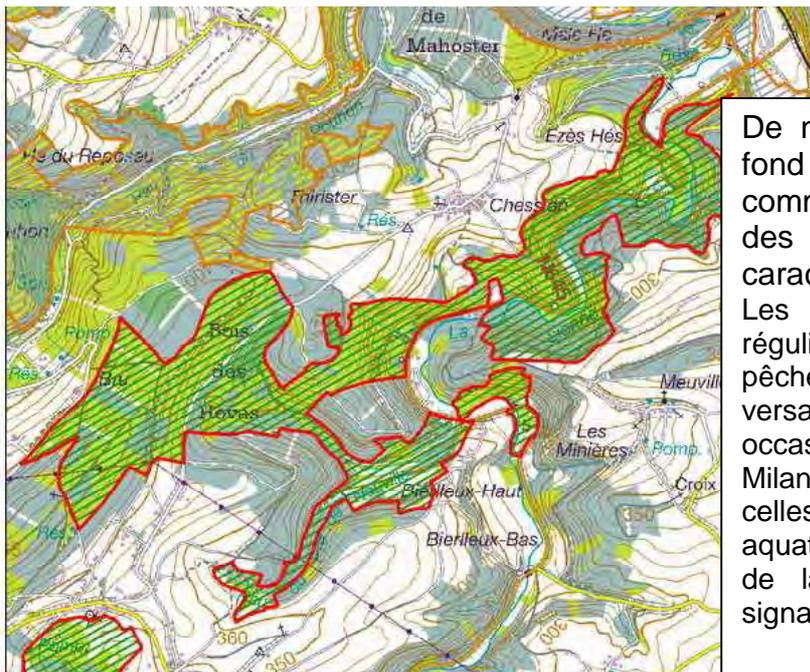
note aussi la présence de sites d'intérêts paysager, géologique et biologique remarquables, comme les Fonds de Quarreux, la Vallée du Ninglinspo...
 Il s'agit d'un site de grande importance pour plusieurs espèces d'oiseaux comme le Grand-Duc, la Pie-grièche écorcheur et la Gélinothe des bois.



Basse vallée de la Lienne (BE33029)

D'une surface totale de 396 ha, le site concerne STOUMONT.

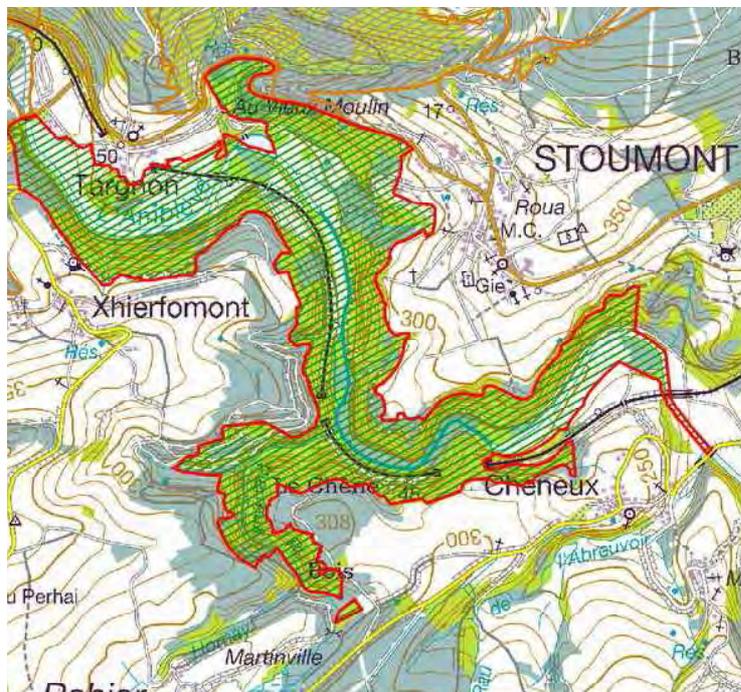
Ce site comprend à la fois des milieux forestiers (forêts de versant essentiellement) et des prairies humides établies dans la vallée de la Lienne, entre Chevron et Pont de Targnon.



De nombreux milieux humides de fond de vallée de grande qualité comme au Ry d'Oneux, ainsi que des tourbières et des landes caractérisent cette zone. Les berges de la Lienne hébergent régulièrement des nichées de Martins-pêcheurs tandis que des forêts de versant au sud de Chession abritent occasionnellement une nichée de Milans royaux et plus régulièrement celles du Pic noir. Dans le milieu aquatique, la présence du Chabot et de la Lamproie de Planer a été signalée.

Vallée de l'Ambième de Cheneux au Pont de Targnon (BE33030)

D'une surface totale de 239 ha, le site concerne STOUMONT.



Ce site intègre des milieux forestiers (forêts de versant, essentiellement) et des prairies humides établies dans la vallée de l'Ambième entre Cheneux et Pont de Targnon.

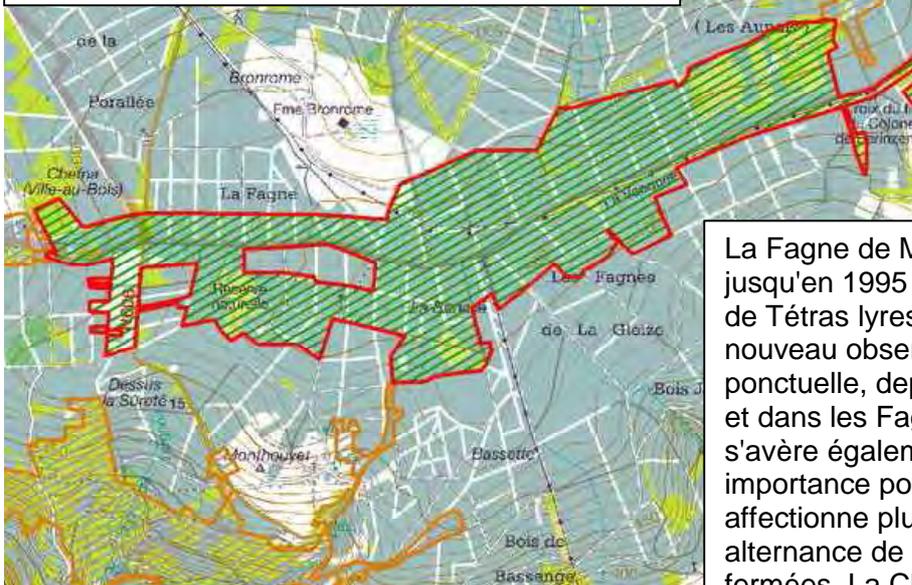
La présence régulière du Héron, du Martin-pêcheur dans les berges ainsi que celle du Pic noir dans les forêts de versant est constatée

Fagnes de Malchamps et de Stoumont (BE33032)

D'une surface totale de 885 ha, le site concerne les communes de Spa (532 ha), de STOUMONT (293 ha), de Theux (44 ha), d'Aywaille (16 ha).

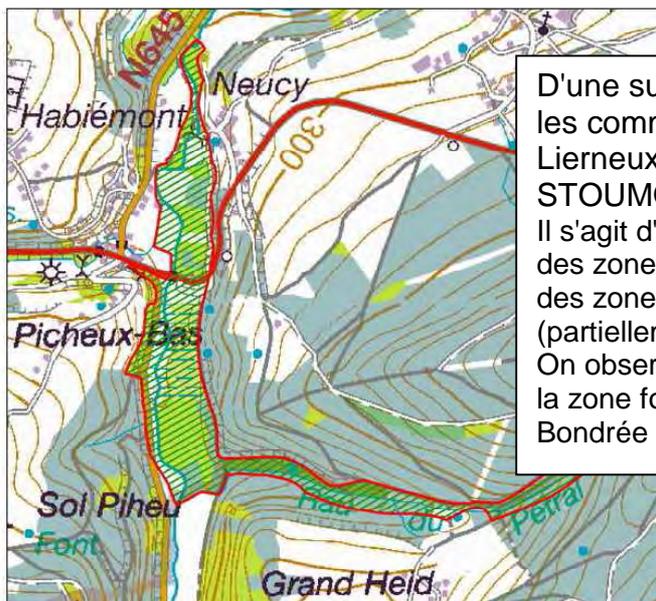
Ce site comprend des milieux tourbeux d'intérêt exceptionnel et englobe non seulement la Fagne de Malchamps (considérée comme étant un site majeur du patrimoine wallon) mais aussi toute une série de petites tourbières et de landes tourbeuses échelonnées sur la crête le long de la Grande Vecquée entre Malchamps et Stoumont.

La genévière de Cour est connue comme étant l'une des dernières en Ardenne et de nombreux autres sites (landes, tourbières) présentent un intérêt exceptionnel vis-à-vis des populations végétales et animales.



La Fagne de Malchamps a hébergé jusqu'en 1995 un noyau reproducteur de Tétrasyres. L'espèce est à nouveau observée, de manière ponctuelle, depuis 2002 à Malchamps et dans les Fagnes annexes. Le site s'avère également d'une grande importance pour l'Engoulevent qui affectionne plus particulièrement cette alternance de zones ouvertes et fermées. La Chouette de Tengmalm est présente dans les forêts de résineux environnantes. Régulièrement, on observe également le Pic noir et le Pic mar.

Vallée de la Lienne et affluents entre Les Trous de Bra et Habiémont (BE33048)



D'une surface totale de 228 ha, le site concerne les communes de Trois-Ponts (139 ha), de Lierneux (31 ha), de Manhay (31 ha), de STOUMONT (27 ha).
Il s'agit d'une vallée ardennaise typique regroupant des zones essentiellement forestières, mais avec des zones de tourbières en fond de vallée (partiellement enrésinées).
On observe la nidification de la Cigogne noire dans la zone forestière du Frêneux, ainsi que celle de la Bondrée apivore.

4) La Tourbière de Lorcé, créée en 1993, a une surface totale de 4,77 ha et présente une faune et une flore typique des bas marais acides.

5) Les Fanges de Paradis, créées en 2005, ont une superficie de 18,23 ha, à cheval sur Aywaille et Stoumont. Toute la moitié orientale de la réserve a fait l'objet d'un déboisement massif au début 2000 suivi par un pâturage de bovins (Highlands). Deux mares ont été creusées en 2005 dans le sud de la réserve.



Genévrier (Juniperus communis)

6) La Fagne de la Vecquée, créée en 2005, a une superficie de 62,96 ha. *L'entomofaune est très spécifique. On y rencontre diverses espèces également représentées comme par exemple l'Odonate Somatochlora arctica.* Des vaches Highlands paissent de mars à octobre de façon à recréer les conditions favorables à la reconstruction de la fagne originelle.

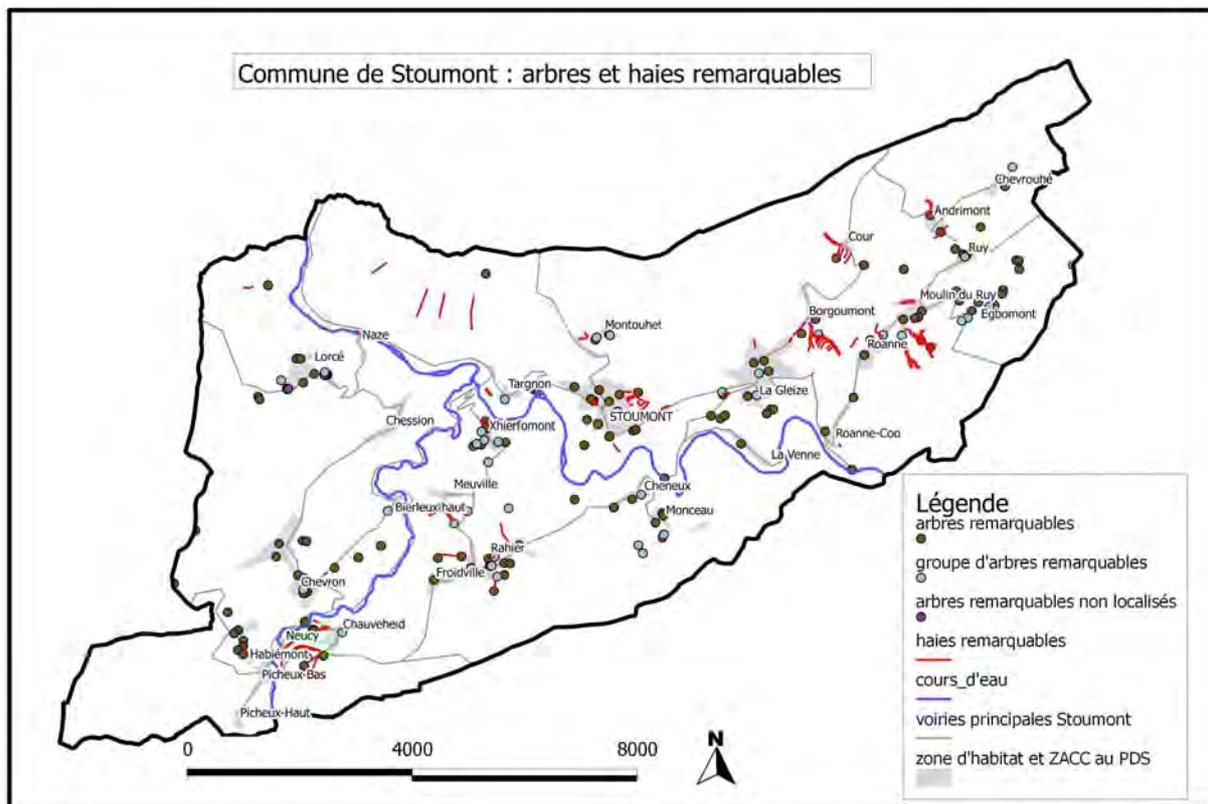
7) La Lande à bruyère de Marcotin, créée en 2006, a une superficie de 0,514 ha. *Cette petite lande ardennaise, dominée par la callune (Calluna vulgaris) et le genêt velu (Genista pilosa), occupe un affleurement schisteux le long de la route nationale N66, un peu au sud du petit village de Habièmont. Surplombant la vallée du ruisseau du Pouhon, le site renferme aussi quelques pieds de genévrier (Juniperus communis) et d'alouchier (Sorbus aria).*

8) La Prairie humide à Bru, créée en 2006, présente une superficie de 1,15 ha. *Le site présente un intérêt biologique non négligeable de par la présence d'habitats d'intérêt communautaire (mégaphorbiaie à Filipendula ulmaria et Persicaria bistorta, pré de fauche peu amendé à Stachys officinalis, ...)*

9) La Réserve naturelle domaniale de la Lienne ou Prés de Neucy en amont du pont de Neufmoulin, créée en 2009 comprend 13,7 ha de prairies humides à Reines des prés (*Filipendula ulmaria*), des tourbières particulièrement bien conservées et les anciens étangs Melotte.



Prairies humides à Reines des prés (*Filipendula ulmaria*)



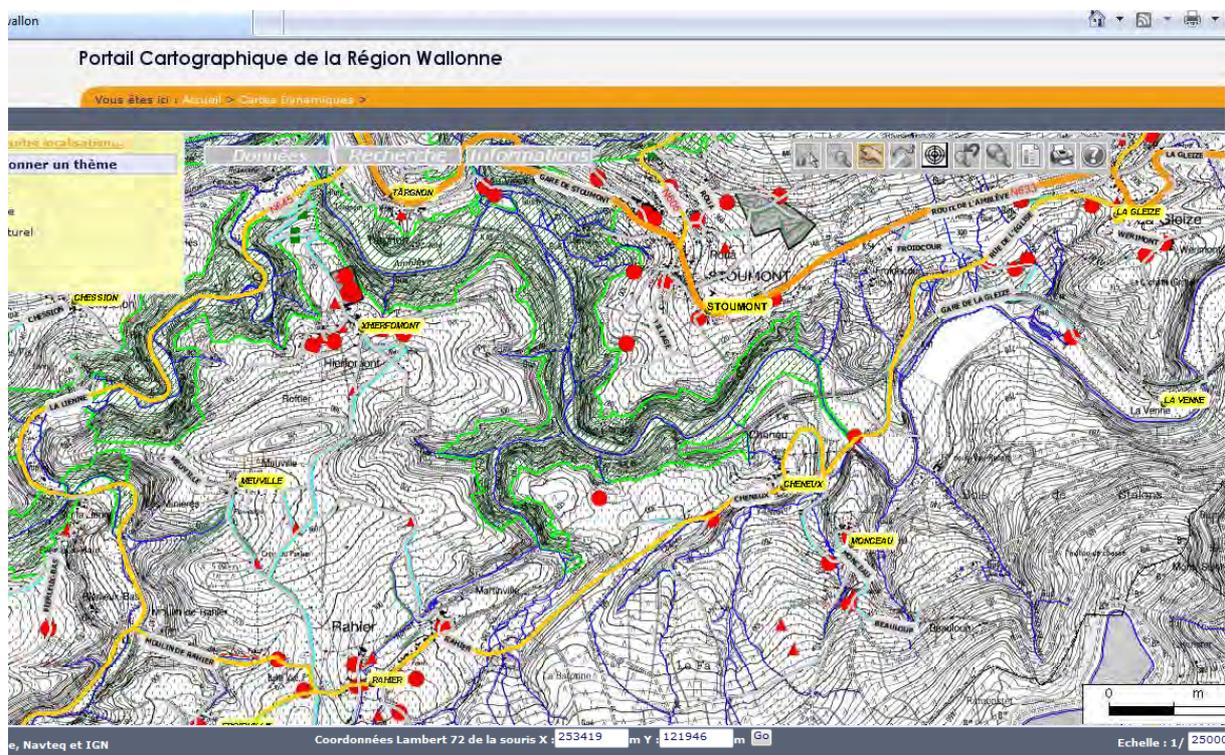
Carte FRW, D. Fortemaison, 2011

4. Arbres remarquables et sites classés

Les arbres et les haies remarquables dans les communes constituent un listing officiellement reconnu (DGRNE, Direction des espaces verts). Pas moins de 189 fiches ont été rédigées et correspondent à des arbres ou haies.

Si l'arbre ou la haie appartient à cette liste, cela implique le respect de certaines règles en cas d'abattage ou d'arrachage : voir brochure explicative éditée Natagora et téléchargeable: <http://www.natagora.be/publications/arrachagearbreshaies.pdf>

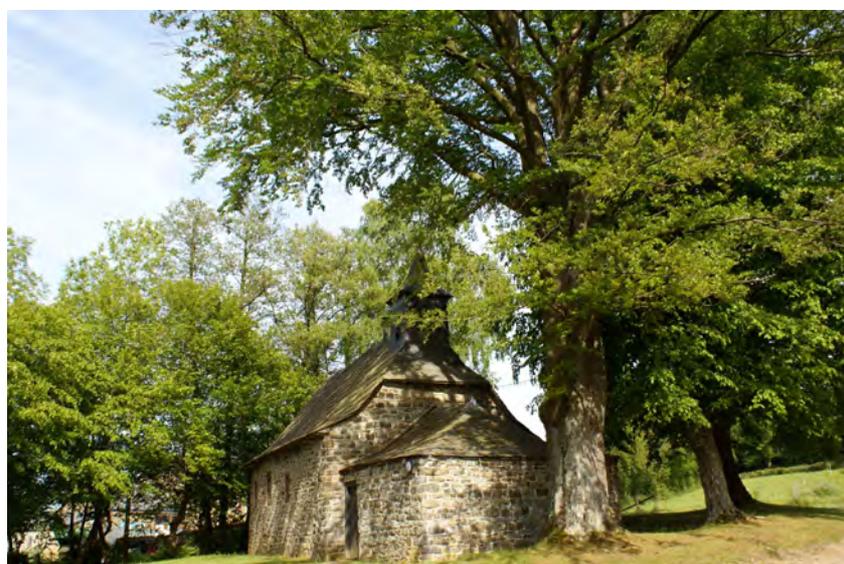
Grâce au portail cartographique de la Région wallonne, comme le montre la capture d'écran ci-dessous, il est possible de repérer les arbres et haies sur une carte. Chaque point rouge permet également de sortir une fiche signalétique de l'arbre ou la haie sélectionné(e).



Des actions de sauvegarde et de mise en évidence de certains arbres ont été introduites via le Petit Patrimoine Populaire Wallon : notamment, 2 arbres à Rahier, 2 arbres à Cheneux et 2 arbres à Moustier proches l'entrée du cimetière.

Il existe également une liste de biens classés émanant de la DGO Aménagement du territoire, Logement, Patrimoine et Energie. Des éléments du patrimoine naturel sont repris dans des sites classés :

Site / Description
Chauveheid / Chapelle Saint-Gilles, hêtres et alentours , au lieu-dit Le Caty (photo)
Chession / Ensemble formé par la ferme, la fontaine et le vallon du ruisseau du bois Mathy
Cour / Genévrière
Froidcourt / Château de Froidcourt, route d'Amblève, n°8 et alentours
Lorcé / Le Moulin Moulin Mignolet, n°85 et alentours
Lorcé / Église Saint-Georges et alentours
Quarreux / Lit de l'Amblève , dit les Fonds de Quarreux (+ AYWAILLE/Quarreux)
Rahier / Église Saint-Paul, mur du cimetière et alentours
Rahier / Ruines de la maison-forte, Village, n°39 et alentours
Stoumont / Chapelle Sainte-Anne, route d'Amblève et alentours
Stoumont / Fagne de Pansîre



Chauveheid Chapelle Saint-Gilles, hêtres et alentours (site classé)

Eaux souterraines et zones de prévention autour des captages

Il existe un zonage en fonction de la distance par rapport aux puits de captage (voir site Internet de la Société Wallonne Des Eaux (SWDE) .

La législation impose donc des mesures pour assurer la qualité de l'eau qui sera consommée.

Se trouver dans une zone de protection impose certaines obligations et précautions à prendre pour toutes les activités qui s'y développent. La cartographie des zones est consultable à la commune. La fiche environnementale⁶² de la Commune montre que la superficie totale concernée par les zones de prévention rapprochées ou éloignées est de 1.623,59 ha ce qui représente près de 15% du territoire! A cela il est nécessaire d'ajouter les 1.730, 4 ha (16%) qui sont des zones de surveillance.

5. Le Contrat Rivière Amblève

Cet outil mis en place par la Région wallonne depuis 1993 permet la concrétisation d'actions autour des rivières et de différents aspects liés à l'eau. Le terme *contrat* revêt toute son importance, car il consiste en un engagement volontaire de la part des signataires qui souhaitent y participer. Tous les usagers des cours d'eau sont invités à se mettre autour de la table. Tous les deux ans, un programme d'actions est établi afin de remplir des objectifs déterminés. Les domaines sont vastes: la qualité des eaux de surface et souterraine, les risques liés aux inondations, la restauration des cours d'eau et la gestion concertée de ceux-ci, la conservation de la nature et la préservation des écosystèmes aquatiques, l'aspect pédagogique, le tourisme... Créé en fin d'année 2002, Le Contrat de Rivière de l'Amblève compte comme membres les communes suivantes: Amel, Aywaille, Bullange, Butgenbach, Comblain-au-Pont, Gouvy, Lierneux, Malmedy, Manhay (depuis 2008), Saint-Vith, Sprimont, Stavelot, Stoumont, Trois-Ponts, Vielsalm et Waimès. Sur le territoire de Stoumont, divers travaux et actions ont été menés, notamment les opérations "Rivières propres" comprenant en outre des formations et des opérations de sensibilisation, l'inventaire et la lutte contre les plantes invasives ...

<http://www.crambleve.com>



*La Balsamine de l'Himalaya envahit l'Amblève
(Pont de Targnon, juillet 2011)*

6. Le DNF et la gestion des ressources forestières

L'entité bénéficie d'une couverture forestière particulièrement importante (6.500 ha) et compte de nombreux propriétaires privés. En ce qui concerne la forêt soumise au régime forestier (1.500 ha), la Commune est à cheval sur les cantonnements d'Aywaille et de Spa.

Le cantonnement d'Aywaille

Selon le plan forestier d'aménagement établi en 2003 par le Département Nature et Forêt (DNF), la forêt soumise totale couvre 1.371 ha dont 29 % de feuillus et 59 % de résineux.

Le cantonnement de Spa

Les zones forestières publiques sur l'ancienne commune de La Gleize dépendent du cantonnement de Spa . Une soixantaine d'hectares (comprenant la Genévrière de Cour et la Fagne de Malchamps) dépendent de ce cantonnement .

Le plan d'aménagement forestier définit plusieurs objectifs: *adopter une gestion forestière appropriée dans les sites où les risques de dégradation des sols ou de la qualité de l'eau sont importants; préserver les habitats forestiers typiques; aménager les lisières dans un but de protection des espèces animales sauvages; créer, lors des coupes de régénération des feuillus, des clairières propices au développement de la succession des essences (bouleau, saule, sorbier, chêne, érable) et ainsi favoriser la biodiversité; augmenter le mélange des essences; conserver une proportion d'arbres sénescents, morts sur pieds ou au sol afin de protéger les espèces animales et fongiques inféodés à ces essences et à ce milieu...*

Propriétaires privés

En 2007, sur l'ensemble du territoire communal, plus de 60 % de la totalité de la surface forestière appartient à des propriétaires privés. Le nouveau Code forestier adopté par Décret le 15 juillet 2008 prévoit à la fois des mesures fiscales mais aussi de gestion forestière tout en prévoyant en son article 30 que le Gouvernement wallon peut allouer certains types de subvention aux propriétaires publics et privés pour des travaux forestiers (boisement, reboisement, dépressage, dégagement, éclaircie); pour l'ouverture du public; pour le maintien de la biodiversité; pour le regroupement forestier. L'asbl Société Royale Forestière de Belgique (SRFB), comptant de nombreux propriétaires privés, dispose d'un site Internet (<http://www.srfb.be>) qui rassemble des informations intéressantes comme la brochure *Biodiversité et gestion forestière: un nouveau guide pour la forêt privée*.

Pour une gestion durable des forêts

Définition du Développement durable provenant du Sommet de la Terre à Rio en 1992 : *Les ressources et les terres forestières doivent être gérées d'une façon écologiquement viable, afin de répondre aux besoins sociaux, économiques, écologiques, culturels et spirituels des générations actuelles et futures.*

La gestion durable des forêts passe notamment par des outils comme la certification. En Wallonie, deux instruments sont utilisés : **le PEFC et le FSC** (*Forest Stewardship Council*).

La commune adhère à la charte PEFC (***Programme for the Endorsement of Forest Certification schemes***)

Le **PEFC**, label créé en 1999, est une certification forestière permettant de vérifier si la forêt a été gérée en accord avec le développement durable :

- espèces adaptées à la station
- peuplements mélangés , suppression des monocultures
- protection des arbres âgés et morts
- méthodes de protection biologique, sans pesticides
- coupes à blanc limitées à 5 ha/an pour les résineux, 3ha pour les feuillus
- contrôle d'un auditeur et risque de perdre le label en cas de non respect .

A l'heure actuelle, plus de 1.400 hectares sont labellisés.

Plusieurs propriétaires privés ont adopté la certification PEFC: Alain Gisbert, Jamar de Bolsée, Albert Martens, Claudy Legros, Vincent de Thier, Freddy Galasse, Gilbert Foguenne. De même au niveau des entreprises travaillant le bois, la sprl *3 BIS* a souscrit à cette certification prouvant l'utilisation de bois PEFC dans leurs produits.

Les réserves forestières intégrales .

Depuis 2009, 3% des forêts soumises doivent être gérées en réserves intégrales pour permettre le vieillissement de la forêt et l'expression de dynamiques naturelles. A Stoumont, 34 ha de forêts soumises sont passés en réserve intégrale (soit plus de 8%). Il s'agit de zones centrales difficilement exploitables où la forêt se développe naturellement.



La forêt de Stoumont au point de vue « Le Congo » (juillet 2011)

2.4. Les contraintes et les menaces

L'étude du réseau écologique de 1996 signalait les contraintes liées à ***l'affectation du sol*** au Plan de secteur (notamment les zones de récréation où les campings peuvent être autorisés et qui sont généralement des fonds de vallées à la fois riches et fragiles pour la biodiversité).

Les contraintes liées à ***l'utilisation du sol*** sont :

- le développement de l'habitat avec aménagement des parcelles (modification du relief, plantes exotiques et parfois invasives, ...)
- le type d'agriculture qui appauvrit le maillage écologique
- certaines voies de communication comme l'E25 qui coupe le réseau écologique
- les plantations de résineux le long des cours d'eau et près des sources

A cela s'ajoutent les menaces qui sont généralement reconnues comme les causes de perte de biodiversité :

- **les plantes invasives** (la Berce du Caucase, les Renouées et les Balsamines ont progressés très rapidement sur notre territoire, le long des cours d'eau ou dans les jardins)
- **les pesticides** et autres pollutions (l'utilisation des pesticides est réglementée pour les Administrations communales mais pas pour les particuliers)
- **le réchauffement climatique**... qui nécessite les mesures liées à la diminution des émissions de gaz à effet de serre (isolation des maisons, diminution des déplacements en voiture, éco-consommation,...)



« Arbre à papillons », très commun dans nos jardins : *Buddleja*, plante invasive asiatique !

Synthèse et Tableau AFOM

En résumé, Stoumont c'est :

- *une commune très étendue (10.845 ha)*
- *relativement peu peuplée (3.045 hab)*
- *un habitat très dispersé et 500 km de voiries communales*
- *une population en mutation (déclin de l'agriculture et augmentation des professions libérales)*
- *des ressources aquifères (sources Bru exploitées par Spadel)*
- *pas de centre commercial*
- *un tourisme vert*
- *des paysages et des sites naturels remarquables*
- *superficie forestière majoritaire (2/3) dont 1400 ha labellisés (ou en cours)*
- *1.973 ha de zones Natura 2000*
- *9 réserves naturelles*
- *33 km de rivières (Amblève et Lienne)*

Tableau AFOM

ATOUS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> - grands espaces naturels (2/3 forêts) - paysages magnifiques et nombreux points de vue - zones protégées sous statut RN ou Natura 2000 - Plusieurs rivières, ruisseaux et zones humides - Contrat Rivière Amblève - Certification PEFC 	<ul style="list-style-type: none"> - dispersion de l'habitat - pas de centre urbain ni commercial - pas de transports en commun - disparition des petites exploitations agricoles au profit de l'agriculture intensive
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> - Relance du PCDN - Réseau associatif important et citoyens-ressources 	<ul style="list-style-type: none"> - plantes invasives - utilisation inadéquates de pesticides - augmentation des véhicules privés - pression des activités humaines - développement d'un tourisme de masse

3. PLAN D'ACTION

3.1. Quel PCDN pour Stoumont ?

3.2. Stratégie générale et thématiques

3.3. Les fiches-actions

Voir 2^{ème} partie

2^{ème} partie

PLAN D'ACTION

Table des matières

3.PLAN D'ACTION	3
3.1.Quel PCDN pour Stoumont ?	3
Petite histoire du PCDN de Stoumont depuis 1996.	3
Quel PCDN pour Stoumont en 2011 ?.....	4
3.2. Stratégie générale et thématiques	5
Les partenaires	8
3.3. Les fiches-actions	10
Tableau de synthèse, 4 thématiques	10
Thématique 1. : Mares, cours d'eau zones humides	11
Fiche-action n°1.1. : Aménagement de la mare de Roua (carrefour avec la route de Spa).....	11
Fiche-action n°1.2. : la promenade de Monthouet et sa mare forestière	12
Fiche-action n°1.3. : Aqualorcé	14
Fiche-action n°1.4.: Coordonner la gestion de la Berce du Caucase et de la Balsamine de l'Himalaya	16
Fiche-action n°1.5. : Promouvoir les MAE, les clôtures et les abreuvoirs le long des cours d'eau	18
Fiche-action n°1.6. : Réaliser un inventaire des « points noirs » sur les cours d'eau.....	19
Thématique 2. : Plantations , vergers, jardins	20
Fiche-action n°2.1. : Initiation à la taille des arbres fruitiers.....	20
Fiche-action n°2.2. : Jardiner au naturel à Stoumont, c'est possible !	21
Fiche-action n°2.3. : Vergers de la commune de Stoumont	23
Fiche-action n°2.4. : Programme de gestion différenciée	24
Fiche-action n°2.5. : Valorisation de l'inventaire des arbres remarquables	26
Fiche-action n°2.6. : Convention bords de route : « fauchage tardif – zone refuge »	27
Thématique 3. : Protection des espèces et des milieux	28
Fiche-action n°3.1. : Rucher didactique	28
Fiche-action n°3.2. : Prairie fleurie à vocation mellifère et didactique	30
Fiche-action n°3.3. : Parasol pour hirondelles de fenêtre.....	32
Fiche-action n°3.4. : Construction de nichoirs à hirondelles avec des élèves ..	34
Fiche-action n°3.5. : signature de la Charte « BiodiverCités » par le Collège communal de Stoumont.....	35
Fiche-action n°3.6. : Proposition de compléments au cahier des charges pour l'exploitation forestière.....	37
Fiche-action n°3.7. : Recensement des batraciens ..	39
Fiche-action n°3.8. : Redynamiser l'opération commune et rivières propres...	40
Fiche-action n°3.9. : Opération « combles et clochers »	41

Thématique 4. : Sensibilisation	43
Fiche-action n°4.1. : Organisation de soirées à th èmes et conférences.....	43
Fiche-action n°4.2. : Soirée projection/ débat dan s le cadre de la semaine sans pesticide	44
Fiche-action n°4.3. : Sensibilisation des enfants à la nature par des bénévoles	45
Fiche-action n°4.4. : Sensibilisation des enfants à la nature par l'ASBL « le Fagotin » ou d'autres ASBL.....	47
Fiche-action n°4.5. : Mise à disposition pour les particuliers d'outils de lutte contre les plantes adventices	48
Fiche-action n°4.6. : Série d'articles sur l'utilité des « mauvaises herbes »	49
Fiche-action n°4.7. : Conférence sur les hirondell es	50
Fiche-action n°4.8. : Dossier pédagogique « hirond elles » à l'intention des instituteurs/-trices	51
Fiche-action n°4.9.: Promenades-découvertes de sit es biologiquement intéressants	53
Fiche-action n°4.10. : Sentier de randonnée pédest re le long de l'Amblève et de la Warche.	54
Fiche-action n°4.11. : Sensibilisation des camps d e jeunes au respect du milieu aquatique et de ses abords.	55
Fiche-action n°4.12. : Prix annuel de la biodivers ité	56
Fiche-action n°4.13. : Tourisme et environnement ..	58
Références.....	59

3. PLAN D'ACTION

3.1. Quel PCDN pour Stoumont ?

Petite histoire du PCDN de Stoumont depuis 1996.

Stoumont était une des premières communes à adhérer à ce programme de la Région wallonne, dès 1996. En 1997, l'étude du Réseau écologique est réalisée et les membres du PCDN, sous l'égide de l'ASBL « Stoumont Nature » se réunissent régulièrement pour rédiger 25 fiches-projet et éditer un toutes-boites « Le Filet ». En 2001, avant que le travail des bénévoles ne puisse aboutir à la signature de la Charte, la commune met fin au partenariat.

Mais d'anciens membres du PCDN poursuivent certaines actions pendant cette décennie : le projet « *combles et clochers* », *l'inventaire des arbres remarquables*, *la sensibilisation aux migrations des batraciens*, *la sensibilisation des enfants à la Nature dans les ASBL Le Fagotin et le Val de Lienne*, le soutien à la *création de réserves naturelles*,...

Puis l'environnement revient progressivement au centre des préoccupations communales :

La commune adhère au *Contrat rivière* en 2002, participe à la *semaine de l'arbre* dès 2005 et lance l'opération « *un arbre, un enfant* » .

La Déclaration de politique générale 2007-2012 prévoit plusieurs actions en faveur de l'environnement. Elle se concrétise, notamment, par la création à Moulin-du-Ruy d'un *verger conservatoire*, *la signature de la convention fauchage tardif*, *la mise en place de réserves forestières intégrales (34 ha)*, *l'adhésion à la gestion différenciée des espaces verts*,....

En 2010, le climat stoumontois était propice à une « relance » du PCDN , rassemblant quelques anciens et plusieurs nouveaux partenaires.

Sous l'impulsion du coordinateur local et de l'agent PCDN de la Fondation rurale de Wallonie, le Conseil communal décide « *d'adhérer au PCDN visant à développer ou à restaurer la biodiversité au niveau communal* » (*extrait du registre aux délibérations du CC, séance du 29 avril 2010*)

Quel PCDN pour Stoumont en 2011 ?

Les zones centrales sont nombreuses, mais préserver la Nature dans des sanctuaires isolés les uns des autres n'aboutira qu'à l'appauvrissement de la biodiversité (génétique) dans ces zones naturelles.

Il est donc essentiel de gérer aussi les autres zones (où l'impact des activités humaines est important) pour permettre la circulation des espèces et la communication entre les zones centrales. On préserve ainsi le maillage écologique. Stoumont est une commune « verte » et son PCDN prendra tout son sens en orientant ses actions vers

- a) le **renforcement du maillage** entre les différentes zones naturelles et
- b) la **sensibilisation de la population** au respect de cette biodiversité, notamment par la lutte contre ce qui la menace (plantes invasives, pesticides, déchets ménagers, pollutions diverses, CO₂...)

Il se développera au fil du temps selon le dynamisme du partenariat, la motivation des citoyens à s'investir dans les projets qui les touchent, le soutien de l'Administration (communale et régionale) et les circonstances ou événements.



Sensibilisation des enfants de l'école de La Gleize (photo : D. Fortemaison)

3.2. Stratégie générale et thématiques

Le conseil communal approuve la relance du PCDN le 29 avril 2010.

Le 29 septembre, la première réunion plénière d'information rassemble 37 citoyens. L'agent PCDN de la Fondation Rurale de Wallonie en charge du PCDN de Stoumont présente la philosophie des PCDN et les **rôles des différents partenaires**.

Rôles de la commune

- Initier la démarche
- Motivation claire vis-à-vis
 - du patrimoine naturel (pas une « étiquette verte »),
 - de la participation citoyenne
- Etre le moteur de son PCDN
- Décide au final de la concrétisation des projets émis
- Participation financière libre, mais...
- Coordinateur Local

Rôles des partenaires

- ! La Nature nous concerne TOUS!!
- ! Au plus il y a d'acteurs, plus il y aura des idées !!
- Alimentent la réflexion pour la mise en place d'un programme d'actions en échangeant leurs idées, leurs projets, leurs connaissances, ...
- Participent concrètement à la réalisation des projets

Rôles du bureau d'étude

- Etude du réseau écologique = Etat des lieux de la biodiversité sur le territoire communal
 - carte du réseau écologique
 - carte des unités paysagères
 - carte des contraintes
- Liste de proposition d'actions en regard du constat de la biodiversité et du potentiel du sol.

Rôles de l'agent PCDN-FRW

- Soutien au coordinateur local dans la mise en place du partenariat, animation des groupes, mise en forme du Plan, ...
- « Subsidiologie »
- Relais entre la commune et SPW (infos, documents, brochures,...)
- Relais entre les communes en PCDN: expérience de projets, de mise en œuvre, de contraintes,...

Rôles du coordinateur local

(en période de démarrage: ≈ 1-1,5 jours/semaine)

- Chef d'orchestre du PCDN
- Personne de contact et assure la dynamique du groupe
- Coordonne les réunions
 - prépare les invitations, réserve les salles, intendances,...
 - Anime les groupes de travail, les réunions plénières, rédige les PV, ...
- Finalise les fiches-projets, met en forme, rédige le Plan.
- ...

Dans la seconde partie de la réunion, l'agent PCDN propose à chacun d'exprimer sa propre perception de la nature à Stoumont, sur des cartons **verts (aspects positifs)**, **orange (constats négatifs)** et **jaunes (propositions d'actions)**.

Voir Tableau récapitulatif page suivante

L'analyse du « jeu des cartons » permet de dégager **quatre thématiques** dans lesquelles chaque partenaire ou groupe peut se situer :

- 1) Mares, cours d'eau, zones humides
- 2) Plantations, vergers, jardins
- 3) Protection d'espèces et des milieux
- 4) Sensibilisation

A côté de ces thématiques subsidiables par le PCDN, certaines remarques ou souhaits de participants ne pourront pas être pris en charge par le subsidie PCDN : par exemple, ce qui concerne les déchets, l'épuration des eaux, l'éclairage public, les quads, les antennes GSM,...

Thématiques subsidiables par le PCDN																			Thématiques non subsidiables par le PCDN	
	Mares, cours d'eau et zones humides	Plantation verdurisation, vergers	Jardins	Espaces verts publics	Agriculture	Paysage	Protection d'espèces	Espèces invasives	Chemins et sentiers	Sensibilisation	Autres remarques	Déchets / Energies / Epuration / Sécurité								
Constats positifs	nettoyage de rivières	3	plantation d'arbres	3	fauchage tardif	3	soutien de son agriculture rurale	3	création de réserves	3	réhabilitation de certains chemins	1	animations nature (Jagotin)	1	interdiction d'incinération de déchets	1				
	adhésion au contrat de rivière	1	verger conservatoire	2	suppression résineux et pâturage sur la faune de	1		1	opération batraciens (abandonnée trop tôt)	1					Station:basin d'épuration	1				
			achat groupé de fruitiers haute-tige	2																
			certaines haies taillées à la main	1																
		"1 bébé = 1 arbre"	1																	
Constats négatifs	trop de bactéries dans l'eau	1	trop de résineux	3	Coupe, taille violente des arbres le long des	5	mâis fourager en zone herbagère	1			Manque d'entretien des chemins	1			déchets, dépôts sauvages, remblais	4				
					salage en hiver	3	Drainage	1							Elargissement des routes, routes à grande vitesse	2				
					raclage systématique de talus	2									Rallys voitures, quads	2				
					fauchage tardif mal adapté à nos villages	1									porcherie industrielle	2				
					prescriptions du fauchage tardif pas toujours bien respectées	1									Eclairage public	1				
					usage de pesticides	1									Antennes GSM	1				
															Asphaltage lors de la fusion des communes	1				
															"zones d'habitat" trop dispersées	1				
														eaux usées de Stoumont => Amblève	1					
Propositions d'actions	aménagement de la mare à Rava?	1	+ de fruitiers	1	jardins sans pesticides	1	commune sans pesticides	2	Abellies, ruches au verger conservatoire, protection des pollinisateurs	4	Lutte contre les plantes invasives	2	création de site didactique dans les écoles	3	restaurer des parcelles abandonnées et les destiner à l'agriculture	1	Epuration des eaux usées	4		
	connaître et protéger les sources	1	"1 bébé = 1 arbre" (déjà existant)	1					batraciens, tunnel à Lorcé	3			création de site didactique (en général)	1	Nettoyage de site avec le soutien de la commune	1				
	dispense de permis d'urbanisme pour création de	1	identifier les arbres et plantes remarquables	1					hirondelles	1			sensibilisation des enfants	1	Quads dans les bois	1				
			Préservation des haies	1					pose de nichoirs	1			sensibilisation par hameaux, villages	1	Concrétisation du réseau Natura2000	1				
			Planter le plus de feuillus possible	1									Sensibilisation aux gestes quotidiens	1	Parc Régional	1				
													sensibilisation aux emplois de pesticides	1						
			Reboisement	1									sensibilisation sur la législation (ex:	1	défense petite voirie (chemins vicinaux et innomés) ???	1				

Synthèse du « jeu des cartons » : Constats positifs, négatifs et propositions d'actions

La réunion suivante a lieu le 8 novembre 2010. Serge Rouxhet (Bureau d'étude ACREA) présente l'étude du réseau écologique réalisée en 1996. Il précise les évolutions du réseau écologique stoumontois depuis une quinzaine d'années : Natura 2000, nouvelles réserves, certification des forêts, mesures agri-environnementales, etc... . Les contraintes et propositions d'actions formulées en 1996 sont toujours d'actualité .

Les réunions plénières suivantes (8/2/2011, 2/3/11, 31/3/11, 2/5/11,31/5 et 28/6/11 seront l'occasion de présenter les différents partenaires, de constituer des groupes de travail et de présenter les fiches-actions, selon les 4 thématiques qui se sont dégagées.

Parallèlement à la rédaction de fiches, des actions concrètes ont été entreprises par le groupe « sensibilisation » dès le mois de mars 2011 :

- 1) dans le cadre de la quinzaine de l'eau, une soirée débat sur le thème des alternatives aux pesticides (projection du film de Coline Serreau « Solutions locales, pour un désordre global ») rassemble une centaine de personnes.
- 2) Dans le cadre d'une sensibilisation aux jardins sans pesticides, deux journées des visites de jardins « au naturel », dans la commune de Stoumont, les 2 juillet et 18 septembre 2011.

Les partenaires

voir Tableau page suivante



*Un groupe de travail du PCDN-Stoumont en réunion sur un site potentiel pour du rucher didactique
(Photo : D. Fortemaison)*

MmeM.	Prénom	Nom	Adresse	Profession
Mme	Bernadette	Abras	Roua, 10	Directrice Fagotin
M.	Albert	André	Roua, 61	Mandataire CPAS
Mme	Brigitte	André -Hugo	Hasoumont, 33	Institutrice
Mme	Frida	Apers	Moulin du Ruy, 115	Infirmière
M.	Pierre	Beauvois	Xhierfomont, 65	Agriculteur
Mme	Johanne	Beuriot	Village, 64	
M.	Claude	Berkenbosch	Chession, 61	
M.	Philippe	Camus	Neuville, 43	Enseignant
Mme	Danielle	Cartier	Bierny, 22	retraîtée
M.	Philippe	Coheur	Targnon, 37	retraité
M.	Philippe	Counasse	Chauveheid, 49	Agriculteur
Mme	Chantal	Crucifix	Targnon, 37/01	Palefrenière
Mme	Anne-Françoise	De Coune	Xhierfomont, 1	Apicultrice amateur
Mme	Gwen	Delhaye	Bierleux-Haut, 7	Enseignante
M.	Bruno	Depasse	Monthouet, 45	Enseignant retraité
Mme	Christine	Depasse	Monthouet, 45	enseignante
M.	Gaetan	Depierreux	Heilrimont, 17	Conseiller communal
Mme	Fabienne	D'Hondt	Chession, 97	
M.	Vincent	Frank	Neufmoulin, 33	Retraité RW
M.	Didier	Fortemaison	Borgoumont, 4	FRW
Mme	Claudia	Geernaert	Moulin du Ruy, 7/1	
M.	Francis	Gerlaxhe	Rue du Village,9	apiculteur
M.	Didier	Gilkinet	Moulin-du-Ruy, 85	Assistant social,Bourgmestre
Mme	Christine	Heinesch	Place StRemacle,32	Coordinatrice Contrat Rivière
M.	Dany	Hermans	Bierny, 45	Retraité CNB PCDR
Mme	Françoise	HermansDewez	Bierny, 45	Retraîtée CNB
Mme	Anne	Huysmans	Borgoumont, 28	Enseignante Bibliothécaire
M.	Olivier	Jamar	Neuville, 10	
Mme	Elisabeth	Jowa	Monceau, 21	Photographe, guide-nature
M.	Thomas	Lauwers	Bierleux-Haut, 16	agriculteur
M.	Alain	Lebrun	Chession, 42	avocat
M.	Gil	Leclercq	Exbomont,31	Ing.agronome , apiculteur
Mme	Anne	Lejeune	Rahier, 126	Coordinatrice PCDN et ATL
M.	Denis	Leloup	Neucy, 17	Responsable en maintenance
M.	Pierre-Yves	Lepiece	Village, 21	Ingénieur civil
M.	Roger	Lepiece	Village, 87	retraité
Mme	Gabrielle	Leyden	Lorcé, 76	Traductrice-interprète
M.	José	Livet	La Lienne, 5	Apiculteur
Mr	Etienne	Lorent	Rahier, 56	Forestier, entrepreneur indepdt
M.	Daniel	Marlet	Chession, 97	Enseignant, apiculteur
M.	Alain	Monseur	Chession, 82	Retraité, PCDR
M.	Daniel	Monseur	Chession, 90	éducateur
Mme	Marie-Anne	Quiriny	Chession, 42	enseignante
M.	Rudy	Polmans	Froidville, 31	technicien
M.	Georges	Potier	Bierny, 22	Retraité, villages propres
Mme	Christiane	Sacré	Neuville, 94	Employée, CCATM, CPAS, Env.Ener
M.	Léo	Schellemans	Cheneux, 34	
M.	Patrick	Servais	Chession, 49	Agriculteur, Conseiller communal
M.	Jean-Pierre	Servaty	Froidville, 36	
M.	Michel	Teller	Chevron, 32	traducteur
Mme	Marie-Pierre	Vandebeek	Borgoumont, 4	
Mme	Yvonne	Vannerum	Moulin-du-Ruy, 22	Echevine en charge du PCDN
M.	André	Van Gheluwe	Rahier, 31	Retraité, ancien CC
Mme	Anne-Christine	Voz	Bierny, 63	Psychologue

3.3. Les fiches-actions

Tableau de synthèse, 4 thématiques

Les 33 Fiches-actions des membres du PCDN de Stoumont, classées en 4 thématiques

1 <i>N° de fiche</i>	Mares, cours d'eau, zones humides	2 <i>N°</i>	Plantations, vergers, jardins	3 <i>N°</i>	Protection des espèces et des milieux	4 <i>N° de fiche</i>	Sensibilisation
1.1	Aménagement mare Roua	2.1	Initiation taille des fruitiers	3.1	Rucher didactique	4.1	Soirées à thèmes
1.2	Mare forestière Monthouet	2.2	Visite de jardins « au naturel »	3.2	Prairie fleurie	4.2	Soirée projection/débat
1.3	Aqualorcé	2.3	Vergers conservatoires	3.3	Parasol à hirondelles	4.3	Sensibilisation enfants 1
1.4	Lutte contre les plantes invasives	2.4	Programme de gestion différenciée	3.4	Construction de nichoirs à hirondelles	4.4	Sensibilisation enfants 2
1.5	MAE le long des cours d'eau	2.5	Arbres et plantes remarquables	3.5	Charte biodiverCité en faveur des hirondelles	4.5	Alternatives aux pesticides pour particuliers
1.6	Inventaire des ponts noirs sur les cours d'eau	2.6	Convention bords de routes	3.6	Complément au cahier charges « exploitation forestière »	4.6	Articles sur l'utilité des « mauvaises herbes »
				3.7	Recensement des batraciens	4.7	Conférence sur les hirondelles
				3.8	Redynamiser l'opération commune propre	4.8	Dossier pédagogique sur les hirondelles
				3.9	Combles et clochers	4.9	Promenades didactiques
						4.10	Sentier de randonnée Amblève
						4.11	Sensibilisation des camps de jeunes
						4.12	Concours : prix biodiversité
						4.13	Tourisme et environnement

Thématique 1. : Mares, cours d'eau zones humides

Fiche-action n°1.1. : Aménagement de la mare de Roua (carrefour avec la route de Spa)

Titre : Aménagement de la mare de Roua (carrefour avec la route de Spa)

Préambule :

⇒ L'endroit a été aménagé avec des bancs pour un accueil touristique. Il est régulièrement inondé et ne convient pas pour la reproduction des batraciens.

Responsable du projet :

⇒ Voir si le quartier de Roua serait preneur ?
Le Fagotin

Calendrier :

⇒ 2012-2013

Partenaires et engagements :

⇒ ouvriers communaux –
associations nature (Natagora, AD&N asbl Theux...)
les citoyens du quartier
L'ASBL « Le Fagotin » : utilisation du site pour l'aspect sensibilisation

Objectifs du projet, Quel est son intérêt / efficacité au niveau du réseau écologique et / ou de la sensibilisation :

⇒ reproduction des batraciens - Flore diversifiée – accueil touristique (GR) – patrimoine local (fontaine) - sensibilisation

Comment le réaliser ?

⇒ faire une étude du projet – besoin des promeneurs – besoins de la nature – sécurité du public.
Trouver les budgets – mise en œuvre – prévoir la qualité et la fréquence d'entretien du site.

Public(s) ciblé(s) :

⇒ enfants de la commune – famille – promeneurs – classe vertes – exploitation pédagogique (Centre Horizon-Nature, Fagotin). randonneurs (GR) - villageois

Promotion :

⇒ Journal communal – Maison du tourisme

Localisation :

⇒ Carrefour route de Spa - Roua

Estimation budgétaire (détaillée) :

⇒ A étudier

Financement :

- Commune : ⇒ main d'œuvre
et/ou

-SPW–budget PCDN: ⇒ en partie
et/ou

- Autres sources : ⇒ budget semaine de l'Arbre – Budget zone humide – Tourisme - patrimoine

Thématique 1. : Mares, cours d'eau zones humides

Fiche-action n° 1.2. : *la promenade de Monthouet et sa mare forestière*

Titre : la promenade de Monthouet et sa mare forestière

Préambule :

⇒ En 1995, le PCDN de l'époque et Stoumont-Nature avaient mis sur pied une promenade didactique sur le thème de la Fagne (mare forestière) à Monthouet (promenade du Rond Ploay) Elle figure sur la carte promenade de Stoumont (Office du Tourisme). Elle est reprise à l'inventaire du milieu naturel (p43 de l'étude du réseau écologique) Les lieux et la promenade annexe méritent une réhabilitation. Voici une proposition de travail ouverte à toute suggestion...

Responsable du projet :

⇒ Christine et Bruno Depasse, Bernadette Abras

Calendrier :

- ⇒ A court et moyen terme
- état des lieux
 - réflexion sur le circuit de la promenade : extension et/ou changement d'itinéraire
 - remise en état d'un petit pont au-dessous d'un fossé
 - remise en état du balisage
 - Compléter les quelques mètres de caillebotis manquants (semaine de l'Arbre ?)
 - trouver une solution pour la mare tourbière qui s'engorge
 - conception du ou des panneaux didactiques.
 - réalisation et mise en œuvre.

Partenaires et engagements :

- ⇒
- DNF : expertise et connaissance du projet, conseils
 - Administration Communale de Stoumont
 - PCDR : lien avec les actions en cours dans le PCDR
 - Région Wallonne : subsides
 - Office du tourisme : balisage : voir Martine Delnoy
 - expert Botanique et biologie : Gwen Delhaye ; RW, Jean Fagot (Fagne Pansire)
 - projet Life

Objectifs du projet, Quel est son intérêt / efficacité au niveau du réseau écologique et / ou de la sensibilisation :

Restauration de la promenade et du site.

Sensibilisation à l'écosystème de la faune et de la flore de la Fagne. (visites guidées, panneaux explicatifs, dépliants,...)

Extension de la promenade vers :

- quelques douglas témoins d'ancienne gestion de la forêt,
- gestion de la partie « fagne » autour de la mare forestière,
- bouleaux en taillis coupés tous les 25 ans

-
- existence de châtaigniers,
 - Semis naturels de douglas et sa gestion respectueuse de la biodiversité,
 - petite hêtraie.

Comment le réaliser ?

- ⇒
- réaliser un état des lieux : photos, descriptif.
- Balisage : contacter l'Office du tourisme en l'informant de l'état des lieux, proposer une modification de tracé du parcours
- Aspect didactique : contacter des personnes ressources pour le contenu.
Réfléchir à la présentation.
- Ecosystème : contacter des personnes ressources.
- Accessibilité : suggestion d'un caillebotis supplémentaire.
Réalisation d'un petit pont au-dessus d'un fossé.
Chemin de retour. Promenade en boucle.

Public(s) ciblé(s) :

- ⇒ habitants de la Communes ; écoles ; touristes ; Fagotin.

Promotion :

- ⇒ Office du tourisme ; bulletin communal ; affichage de la carte des promenades ; visite guidée, actions ponctuelles (dans le cadre des journées de l'arbre par exemple)

Localisation :

- ⇒ Monthouet : Rond Ploay

Estimation budgétaire (détaillée) :

- ⇒ Encore à définir

Financement :

- **Commune :** ⇒ ?
- **SPW–budget PCDN:** ⇒ ?
- **Autres sources :** ⇒ ?

Thématique 1. : Mares, cours d'eau zones humides

Fiche-action n°1.3. : Aqualorcé

Titre : Aqualorcé

Préambule :

⇒ la qualité et l'équilibre chimique et biologique des mares, étangs, sources, ruisseaux et d'autres plans d'eau ne sont pas toujours bien connus. Il existe bien entendu des études sur la qualité des eaux mesurée en aval des sous-bassins hydrographiques qui renseignent une valeur globale et moyenne par masse d'eau.

L'idée dans cette fiche-action est d'analyser plus précisément chaque point d'eau d'une même masse d'eau, de façon à ne plus avoir une valeur moyenne mais un détail de chaque point. Ce projet étant de taille, il faut bien commencer par quelque part et cette fiche propose de commencer par les points d'eau autour du village de Lorcé.

Le territoire du village de Lorcé fait partie du bassin versant de l'Amblève, dans la zone de protection de captage, avec une faune et flore riches et parfois uniques. Forêts, prairies, marécages, fagnes, fonds de vallée,... mais également concentration de résidences principales et secondaires...

Si les résultats de ces études mettent en lumière des problèmes, des solutions locales pourraient être mise en place.

Si les résultats de ces études s'avèrent concluantes, enchaînement de ce projet sur d'autres masses d'eau de la commune ?

Responsable du projet :

⇒ G. Leyden

Calendrier :

⇒ Moyen et long terme

Partenaires et engagements :

⇒ écoles techniques (La Reid ? ELMO ?): prélèvements et analyses des eaux
CRA : conseils, expertise

Objectifs du projet, Quel est son intérêt / efficacité au niveau du réseau écologique et / ou de la sensibilisation :

⇒ Objectifs :

- Faire l'état des lieux (chimique et biologique) des points et cours d'eau sur le territoire de Lorcé
- Informer les habitants des résultats de cet état des lieux.
- Ajouter aux connaissances théoriques des élèves/étudiants un travail sur le terrain et application pratique dans le laboratoire.
- Sensibiliser les habitants à l'importance d'une bonne gestion de ces ressources et les

-
- encourager à adopter les pratiques adéquates à leur égard
 - Maintenir et multiplier les endroits propices à la sauvegarde et à la reproduction des diverses espèces faunistiques (ainsi que des espèces floristiques)
 - Susciter des vocations parmi les jeunes (?)

Comment le réaliser ?

- ⇒ Définir une méthodologie de travail
- ⇒ Examen des données déjà existantes
- ⇒ Consultation d'un expert (Contrat de Rivière de l'Amblève ? Eaux et Forêts ?)
- ⇒ Envoi d'un document explicatif aux habitants du village + appel à participer au recensement
- ⇒ Prélèvements et analyses par élèves/étudiants des écoles/sections techniques
- ⇒ Résultats des analyses et dissémination des résultats à la population + recommandations, recherche de solutions,...

Public(s) ciblé(s) :

- ⇒ Dans un premier temps les habitants de Lorcé

Promotion :

- ⇒

Localisation :

- ⇒ Village de Lorcé entre pont de l'autoroute E25 et l'Amblève. Définir précisément la masse d'eau et le territoire à couvrir (délimiter selon topographie ou main d'œuvre disponible)

Estimation budgétaire (détaillée) :

- ⇒ Prélèvements : X prélèvements x Y campagnes (1 campagne ? 1 campagne/saison ?) prix de chaque sortie (transport, matériel, encadrement)
- prix de chaque analyse (matériel de laboratoire, réactifs, encadrement, documentation spécifique(?),...)
- ⇒ Publication/dissémination des résultats
- ⇒ Honoraires de l'expert (si pas gratuit !)
- ⇒ Envoi lettres (de commencement et de clôture ?)
- ⇒ Soirée(s)/journée(s) d'information

Financement :

- **Commune :** ⇒
- **SPW–budget PCDN:** ⇒
- **Autres sources :** ⇒

Thématique 1. : Mares, cours d'eau zones humides

Fiche-action n° 1.4. : *Coordonner la gestion de la Berce du Caucase et de la Balsamine de l'Himalaya*

Titre : Coordonner la gestion de la Berce du Caucase et de la Balsamine de l'Himalaya sur l'ensemble du territoire communal

Préambule :

⇒ Les espèces invasives sont à elles seules la deuxième cause de perte de biodiversité au niveau mondial !

Au niveau des espèces végétales, la Berce du Caucase, la Balsamine de l'Himalaya et la Renouée du Japon sont des espèces présentes sur notre territoire communal.

La gestion de la Renouée du Japon étant à l'heure actuelle sans solution efficace, cette fiche traite uniquement de la gestion des deux autres espèces précitées.

Responsable du projet :

⇒ Contrat de rivière Amblève asbl, Fagotin asbl et Administration communale.

Calendrier :

⇒ Déjà en cours depuis 2009 pour la Berce.

Inventaire en mai, campagne d'arrachage en juin-juillet-août (minimum 2 passages).

Partenaires et engagements :

⇒ SPW-DCENN, Prov. Lg: gestion des plantes, gestion et suivi des plants coupés.

Administration communale : gestion de la plante, mise en place des groupes de gestion sur son territoire communal, gestion et suivi des plants coupés.

Bénévoles, mouvements de jeunesse, associations diverses : gestion des plantes.

Contrat de rivière : inventaire, coordination et suivi.

Fagotin : gestion de certains groupes sur le terrain.

RSI de la Gleize ? à demander ...

Objectifs du projet, Quel est son intérêt / efficacité au niveau du réseau écologique et / ou de la sensibilisation :

⇒ Objectif : éradiquer la plante au bout de 7 années. Eviter les brûlures. Gagner en biodiversité et permettre aux plantes indigènes de retrouver leur place. Sensibiliser la population sur la biodiversité.

Comment le réaliser ?

⇒ CRA : inventaire de terrain, coordination et suivi de la campagne.

Fagotin : préparer des journées de gestion dans leur programme des stages.

Administration communale : proposer des journées de gestion de la Balsamine aux camps de jeunes présents durant l'été. Gestion de la Berce du Caucase le long et hors cours d'eau en lien avec les autres pouvoirs publics.

SPW-DCENN et Prov. Lg-service techniques : gestion de la Berce du Caucase le long des cours d'eau.

Pour la Balsamine : Organiser un appel à bénévoles pour 2 journées d'arrachage. Cibler les zones prioritaires.

Public(s) ciblé(s) :

⇒ Tout public

Promotion :

⇒ Bulletin communal, article dans la presse locale, toutes-boîtes, associations nature, conférence, ...

Localisation :

⇒ toute la commune.

Estimation budgétaire (détaillée) :

⇒ Le toute-boîtes, les déplacements, le ravitaillement : +/- 200 €.
L'achat de matériel pour prêt aux bénévoles : +/- 100 €

Financement :

- **Commune :** ⇒ Mise à disposition de 2 ouvriers
- **SPW – budget PCDN:** ⇒ 300 €
- **Autres sources :** ⇒

4 Comment l'éliminer ?

Un plan d'action wallon contre la berce du Caucase

La Région wallonne coordonne un plan de lutte contre la berce du Caucase afin d'en limiter les nuisances. Ce plan pluriannuel consiste à assurer le recensement et la destruction systématique des populations de cette plante. Il est réalisé en partenariat avec l'ensemble des gestionnaires publics et privés du milieu naturel. Merci d'avance pour votre collaboration !

Site Internet : <http://www.wallonie.be/berce>
Email : berceante@gmail.com

Des informations complémentaires peuvent aussi être obtenues auprès de votre administration communale, des contrats de rivière ou des services extenseurs du Département de la Nature et des Forêts.

Une initiative de la Région wallonne, réalisée avec la collaboration scientifique de Gembloux Agro-Bio-Tech et en partenariat avec l'association Natagora.

Textes: Étienne Branquart
Editeur responsable: Claude Delbeuck
Avenue Prince de Liège, 15 - 5100 Jambes.
Imprimé sur papier 100% recyclé.

Avril 2010.

5 Place aux alternatives
Berce commune, carotte et angélique

La berce du Caucase a été fréquemment plantée tant pour ses qualités ornementales que pour son caractère mellifère. Elle produit en effet du nectar et du pollen en grandes quantités et est très appréciée par les insectes butineurs.

Bon nombre de plantes indigènes sont tout aussi prisées par ces insectes et sont parfaitement inoffensives. Plutôt que de planter des berces du Caucase, préférez la berce commune, la carotte ou l'angélique sauvage.

Des solutions

Attention ! La plante peut occasionner des brûlures. Avant de gérer, protégez-vous soigneusement avec des lunettes de sécurité, des gants et des vêtements imperméables. Après gestion, nettoyez les outils à grandes eaux pour éliminer toute trace de sève.

Les espèces invasives en Wallonie

La berce du Caucase

Thématique 1. : Mares, cours d'eau zones humides

Fiche-action n° 1.5. : *Promouvoir les MAE, les clôtures et les abreuvoirs le long des cours d'eau*

Titre : Promouvoir les MAE, les clôtures et les abreuvoirs le long des cours d'eau.

Préambule :

⇒ Promouvoir les mesures agri-environnementales (MAE) dans le bassin de l'Amblève et ses affluents, dans la foulée des actions déjà entreprises par la commune.
Sensibiliser et accompagner les agriculteurs en vue de la protection des berges de cours d'eau et la gestion de l'accès du bétail au cours d'eau (avec priorité sur les zones de baignade, les problèmes localisés d'érosion et autres points critiques ciblés préalablement identifiés par le CRA).

Rédiger une brochure de présentation des mesures de protection des berges en milieu agricole.

Responsable du projet :

⇒ Contrat de rivière Amblève asbl, Agra-Ost.

Calendrier :

⇒ 2011, 2012, 2013

Partenaires et engagements :

Contrat de rivière Amblève asbl: en 2011 et 2012, identification des prairies concernées.

Réalisation d'une base de données pour Agra-Ost.

Agra-Ost : 2012-2013, prise de contact avec les agriculteurs concernés, proposer des MAE, aider administrativement les agriculteurs, réalisation d'une brochure de présentation des mesures de protection des berges en milieu agricole.

Objectifs du projet, Quel est son intérêt / efficacité au niveau du réseau écologique et / ou de la sensibilisation :

⇒ Objectifs : améliorer la qualité de l'eau de nos cours d'eau, améliorer la santé du bétail, restaurer les berges.

Comment le réaliser ?

⇒ Inventaire de terrain, rencontre avec les agriculteurs, publication de documents, aide à la demande de subsides, ...

Public(s) ciblé(s) :

⇒ Les agriculteurs

Promotion :

⇒ Contacts directs, diffusion de la brochure vers le public-cible.

Localisation :

⇒ L'ensemble de la commune et au-delà l'ensemble du bassin hydrographique de l'Amblève.

Estimation budgétaire (détaillée) :

⇒ Pas encore défini.

Financement :

- **Commune :**

⇒

- **SPW-budget PCDN:**

⇒ Pourrait prendre en charge une partie du budget pour la réalisation de la brochure.

- **Autres sources :**

⇒ CRA et Agra-Ost

Thématique 1. : Mares, cours d'eau zones humides

Fiche-action n° 1.6. : Réaliser un inventaire des « points noirs » sur les cours d'eau

Titre : Réaliser un inventaire des « points noirs » sur les cours d'eau de la commune.

Préambule :

⇒ Afin de relever des points problématiques et de rechercher des solutions pour y remédier.

Responsable du projet :

⇒ Contrat de rivière Amblève asbl

Calendrier :

⇒ Récurrent, tous les 3 ans.

Partenaires et engagements :

⇒ Contrat de rivière : faire l'inventaire et démarcher vers les gestionnaires pour améliorer les situations.

Objectifs du projet, Quel est son intérêt / efficacité au niveau du réseau écologique et / ou de la sensibilisation :

⇒ Objectif : intervenir là où il y a problème et pouvoir agir sur l'amélioration de la qualité de nos cours d'eau. 75 % d'efficacité.

Comment le réaliser ?

⇒ Travail de terrain et ensuite concertation avec les personnes concernées afin de définir un planning de réalisation.

Public(s) ciblé(s) :

⇒ Tout le monde.

Promotion :

⇒ Bulletin de liaison du Contrat de rivière Amblève, presse locale, ...

Localisation :

⇒ Les cours d'eau de la commune et au-delà, l'ensemble du bassin hydrographique.

Estimation budgétaire (détaillée) :

⇒ Coût MO : 4 mois TP chaque année + frais de déplacement.

Financement :

- **Commune :**

⇒

- **SPW – budget PCDN:**

⇒ Pourrait prendre en charge une partie des coûts de certains travaux de remise en état : placement de nichoir pour hirondelles, cingle plongeur, martin-pêcheur, restauration d'habitat ...

- **Autres sources :**

⇒ CRA : prise en charge de l'inventaire et de la mise en place de l'action.

Thématique 2. : Plantations , vergers, jardins

Fiche-action n°2.1. : *Initiation à la taille des arbres fruitiers*

Titre : Initiation à la taille des arbres fruitiers

Préambule :

Dans la commune ces dernières années beaucoup de citoyens ont planté quelques fruitiers chez eux. Planter c'est facile, mais tailler et entretenir ses arbres de façon à favoriser la production de bons fruits, c'est autre chose...

Responsable du projet :

⇒ Groupe sensibilisation – communication (Philippe Counasse)

Calendrier :

⇒ Mars 2012

Partenaires et engagements :

- Commune de Stoumont : mise à disposition de ses vergers communaux
- ASBL Agra-Ost : pour faire la démonstration de taille et Gembloux : conseil scientifique
- Asbl La Wallonia (suivi de la gestion du verger de Moulin du Ruy)

Objectifs du projet, Quel est son intérêt / efficacité au niveau du réseau écologique et / ou de la sensibilisation :

⇒ Aider et stimuler les citoyens à planter, tailler, entretenir des arbres fruitiers adaptés à la région. Production et consommation locale de fruits de saison. Les vergers- « zones de développement » pour les espèces – renforcent le réseau écologique.

Comment le réaliser ?

⇒ Organisation de formations pratiques sur le terrain : -Taille de formation sur sujets jeunes
-taille d'entretien sur arbres d'âges différents. -lutte contre les maladies éventuelles
L'idéal serait que les participants puissent s'initier concrètement en présence des experts. La taille de leurs arbres en sera d'autant plus aisée.
Période à prévoir : Une ou deux demi journées.
Matériel : Petit support papier pour rappel de mémoire.

Public(s) ciblé(s) :

⇒ Toutes les personnes désireuses de croquer des bons fruits de leur jardin.

Promotion :

⇒ Bulletin communal, toutes boites, journal écho

Localisation :

⇒ Vergers conservatoires de la commune à Moulin du Ruy et Chevron

Estimation budgétaire (détaillée) :

⇒ Cout de la diffusion (120 euros pour l'envoi + copies) + coût de la démonstration de taille :
175 euros (intervention d'Agra ost)

Total à prévoir : 295 euros

Financement :

- **Commune :** ⇒ photocopies de l'annonce des formations
- **SPW–budget PCDN:** ⇒ 295 euros
- **Autres sources :** ⇒

Thématique 2. : Plantations , vergers, jardins

Fiche-action n°2.2. : *Jardiner au naturel à Stoumont, c'est possible !*

Titre : Jardiner au naturel à Stoumont, c'est possible !

Préambule :

⇒ Il existe des moyens simples et efficaces de se passer des produits chimiques qui empoisonnent notre environnement et finalement nos aliments.
Et si les insecticides détruisaient aussi de précieux auxiliaires ? Et si les désherbants avaient également des effets secondaires ?

Parce que la biodiversité est vitale pour nous et les générations qui suivent, dans le cadre du Plan Communal de Développement de la Nature, nous proposons l'action : **"Jardiner au naturel à Stoumont, c'est facile !"**

Responsable du projet :

⇒ **Gwen Delhaye**

Calendrier :

⇒ En 2011 : Le samedi 2 juillet et le dimanche 18 Septembre 2011 de 10H00 à 17H00, des jardiniers de la commune ouvriront les portes de leurs petits (ou grands) paradis, partageront leur expérience et tenteront de répondre aux questions des citoyens.

A partir de 17H00, rencontre de l'ensemble des participants à l'école communale de Rahier.

⇒ **En 2012** : A définir ultérieurement

Partenaires et engagements :

⇒ La commune, mise à disposition de locaux, bulletin communal, impression Nature et Progrès : stand, vente de livres, infos, conseils,...
Jardiniers de la commune : pour ouvrir leur potager

Objectifs du projet, Quel est son intérêt / efficacité au niveau du réseau écologique et / ou de la sensibilisation :

⇒ L'objectif est **d'aider à une prise de conscience des citoyens et de les sensibiliser** aux effets nocifs et collatéraux qu'une utilisation de produits chimiques peut engendrer et à une utilisation de voies et moyens alternatifs lors des travaux de jardinage.

Comment le réaliser ?

⇒ Par une ouverture de différents jardins et potagers, un partage d'expérience entre habitants et par la présence d'un stand librairie de l'association Nature et Progrès à l'école communale de Rahier.

Des jardiniers de la commune livreront leurs « trucs et astuces » pour produire sans détruire, pour obtenir des récoltes abondantes et saines sans recourir à la chimie, en

travaillant avec la nature.

Public(s) ciblé(s) :

⇒ Tous les citoyens qui ont l'envie de commencer un potager, tous les amateurs de fruits et légumes frais, tout droit sortis du jardin, les passionnés du jardinage productif,

... .

Promotion :

⇒ Via le bulletin communal, un toutes-boîtes, des affiches, une signalisation et le journal régional 'Les Echos'.

Localisation :

⇒ Différents villages et hameaux de la commune de Stoumont ainsi que l'école communale de Rahier.

Estimation budgétaire (détaillée) :

⇒

Financement :

- **Commune :** ⇒ mise à disposition de locaux de l'école communale de Rahier + photocopies affiches + insertion bulletin communal
- **SPW–budget PCDN:** ⇒ panneaux de signalisation
- **Autres sources :** ⇒

Thématique 2. : Plantations , vergers, jardins

Fiche-action n°2.3. : Vergers de la commune de Stoumont

Titre : Vergers de la commune de Stoumont

Préambule :

⇒ 1 verger conservatoire a été planté (à Moulin du Ruy) par la Commune en partenariat avec le Centre Wallon de Recherches Agronomiques de Gembloux
1 verger avait été créé par le DNF (à Chevron-La Platte) ;il fut ravagé par le feu ; il est replanté progressivement par la Commune
Par ailleurs la Commune, avec l'aide d'agra-ost , a favorisé la plantation de vergers hautes tiges par les habitants
Initialement, le SRI de la Gleize avait proposé le placement d'un panneau d'information au verger conservatoire ; toutefois, actuellement aucune information n'est visible sur le site et beaucoup de Stoumontois ignorent sa localisation exacte. Le verger de la Platte est encore davantage méconnu, pourtant situé au bord de la route

Responsable du projet

⇒ La fiche est présentée par le PCDN sous-groupe sensibilisation et communication

Calendrier :

⇒ Réalisation hiver 2011-2012

Partenaires et engagements :

L'administration communale de Stoumont

Objectifs du projet, Quel est son intérêt / efficacité au niveau du réseau écologique et / ou de la sensibilisation :

⇒ Faire connaître les sites et les variétés plantées ; ensuite partager les réussites et difficultés rencontrées lors de la croissance des arbres, ainsi que les bonnes techniques
Et ce en liaison avec la fiche « entretien des arbres fruitiers »

Comment le réaliser ?

⇒ Installer un panneau d'information sur chaque site
Les informations à reprendre sur le panneau « verger conservatoire » seront tirées de la convention existant entre la Commune et le CWRA, actualisées et soumises à l'accord de ces 2 partenaires. Le SRI de la Gleize et la Walonia seront associés à la démarche.
Pour le verger de la Platte DNF et Commune seront consultés.

Public(s) ciblé(s) : ⇒ Stoumontois

Promotion : ⇒ Bulletin communal

Localisation :

⇒ Le verger conservatoire est situé à Moulin du Ruy
Le verger DNF est situé à La Platte-Chevron

Estimation budgétaire (détaillée) :

⇒ 100€

Financement :

- **Commune :** ⇒ **Le placement**
- **SPW–budget PCDN:** ⇒ **La réalisation du panneau** (graphisme et structure en bois)
- **Autres sources :** ⇒

Thématique 2. : Plantations , vergers, jardins

Fiche-action n°2.4. : *Programme de gestion différenciée*

Titre : Programme de gestion différenciée

Préambule :

⇒ La commune a un rôle d'exemple à jouer dans la gestion et l'entretien des espaces verts publics qui dépendent d'elle : elle ne peut pas sensibiliser la population si elle ne prend pas elle-même un certain nombre d'engagements concrets.

Responsable du projet :

⇒ Philippe Coheur / Chantal Crucifix / Michel Teller / Léo Schellemans / Olivier Jamar

Calendrier :

⇒ d'ici à la fin 2011 : prise de contact et première rencontre avec le Pôle de Gestion différenciée, déclaration d'intérêt de la part des mandataires communaux et des responsables de l'équipe d'entretien

Avec le Pôle de Gestion différenciée : analyse des possibilités, affiner nos données et nos informations, définir des objectifs plus précis (plan d'action à court, moyen et long terme)

⇒ à partir de 2012 : premières mesures concrètes dans la gestion des espaces communaux

Partenaires et engagements :

- Pôle de Gestion différenciée (information, analyse, mise en réseau)
- Adalia (formation)
- Autres communes ayant déjà banni l'utilisation de pesticides (ex. Eupen)
- Contrat de rivière Amblève en soutien et pour l'organisation d'événements

Objectifs du projet, Quel est son intérêt / efficacité au niveau du réseau écologique et / ou de la sensibilisation :

⇒ Réduire à un strict minimum, voire supprimer entièrement, l'usage des pesticides sur les espaces publics entretenus par les services communaux, en particulier les herbicides de contact (glyphosates)

Il semble qu'actuellement l'usage de pesticides / herbicides par les services communaux de Stoumont soit relativement modérée (environ 25 litres par an de Zapper et 10 litres de Round Up – quantités avant dilution) et soit limité à des lieux bien précis (parkings, cimetières...) où ils sont considérés comme 'un mal inévitable'. Cependant :

- il paraît que certaines communes (comme Eupen) ont totalement supprimé l'usage des pesticides et herbicides, même dans ces sites particuliers. Ne pouvons-nous pas en faire autant ?
- certains usages posent plus particulièrement question, comme le traitement du sable destiné aux plaines de jeux et aux tournois de beach-volley en été.

⇒ Mais au-delà de l'aspect un peu 'symbolique' des pesticides, l'enjeu est d'aboutir à une véritable **gestion différenciée** des espaces communaux, c'est-à-dire une approche globale qui comprend l'aménagement des sites, le choix des espèces, le type d'entretien selon le site...

Comment le réaliser ?

⇒ Contacter le Pôle GD pour :

- mieux connaître la gestion différenciée
- rassembler des exemples concrets de communes ayant (pratiquement) supprimé l'usage des pesticides (remplacés par quoi ? avantages et inconvénients ? impact budgétaire ?...)
- faire une première analyse de la situation à Stoumont
- définir un plan d'action réaliste et concret à court, moyen et long terme

⇒ formation éventuelle du personnel chargé de l'entretien (Adalia) et mesures concrètes à mettre en œuvre en fonction des objectifs qui auront été fixés

Public(s) ciblé(s) :

⇒ Administration communale, services des Travaux

Promotion :

⇒ Contacts directs avec les responsables concernés

Une fois les premières mesures mises en œuvre, elles pourront être communiquées aux habitants, de même que les objectifs à plus long terme

Localisation :

⇒ Espaces publics entretenus par les services communaux de Stoumont

Estimation budgétaire (détaillée) :

⇒ L'encadrement par le Pôle GD est gratuit

⇒ Les formations données par Adalia ont un coût de l'ordre 100 euros/journée + frais de déplacements

Certaines mesures peuvent entraîner des frais (matériel, produits naturels plus chers ?), mais c'est difficile à dire pour l'instant

Financement :

- **Commune :** ⇒

- **SPW–budget PCDN:** ⇒ Les éventuelles formations qui seront données par Adalia

- **Autres sources :** ⇒

Thématique 2. : Plantations , vergers, jardins

Fiche-action n°2.5. : Valorisation de l'inventaire des arbres remarquables

Titre : Valorisation de l'inventaire des arbres remarquables

Préambule :

⇒ l'inventaire des arbres remarquables a été réalisé sur l'entièreté de la commune de Stoumont. Cette liste est déposée à la Région Wallonne.

Responsable du projet :

⇒ Le Fagotin ASBL

Calendrier :

⇒ 2012-2013

Partenaires et engagements :

⇒ Ecoles (agronomie-La Reid) / SI / Associations. : collaboration pour création de promenades didactiques

Objectifs du projet, Quel est son intérêt / efficacité au niveau du réseau écologique et / ou de la sensibilisation :

⇒ sensibilisation aux arbres remarquables de la commune – découverte de la commune protection et mesures d'entretien

Comment le réaliser ?

Rassembler les informations existantes à la RW et les compiler dans une brochure à publier
Publication

Valorisation de la brochure par différents canaux :

- présentation à la population (ex : soirée à thème – promenade)
- création d'itinéraires en forêt et en campagne
- valorisation par le Syndicat d'initiatives et l'OTCS
- Activités lors de W-E spécifiques (patrimoine, w-e du bois...)
- ...

Public(s) ciblé(s) : ⇒ tout public

Promotion :

⇒ Potins du Fagotin – journal communal – toute-boîte communal – Echos

Localisation :

⇒

Estimation budgétaire (détaillée) :

⇒ Encore à définir

Financement :

- **Commune :** ⇨
- **SPW–budget PCDN:** ⇨
- **Autres sources :** ⇨

Thématique 2. : Plantations , vergers, jardins

Fiche-action n°2.6. : Convention bords de route : « fauchage tardif – zone refuge »

Convention bords de route : « fauchage tardif – zone refuge »

Préambule :

⇒ Le SPW propose aux communes qui le souhaitent un accompagnement pour la gestion des bords de routes communales qui vise au maintien de couloirs écologiques en fauchant tardivement certaines zones prédéfinies et cartographiées.

Responsable du projet :

⇒ Administration communale de Stoumont

Calendrier :

⇒ Récurrent.

La commune est engagée dans cette convention avec le SPW depuis 2009

Partenaires et engagements :

⇒ Le SPW : inventaire floristique, proposition d'un plan de gestion intégrant la sécurité, les contraintes techniques et la biodiversité. Fourniture de panneaux signalétiques
L'Administration communale et les ouvriers communaux pour la mise en pratique du plan de gestion.

Objectifs du projet :

⇒ Préservation de couloirs écologiques importants

Promotion de la biodiversité de la flore et de la faune par la préservation de sites de prédilection pour l'accueil de cette biodiversité.

Comment le réaliser ?

⇒ Le fauchage tardif est en place depuis 2009.

Public(s) ciblé(s) :

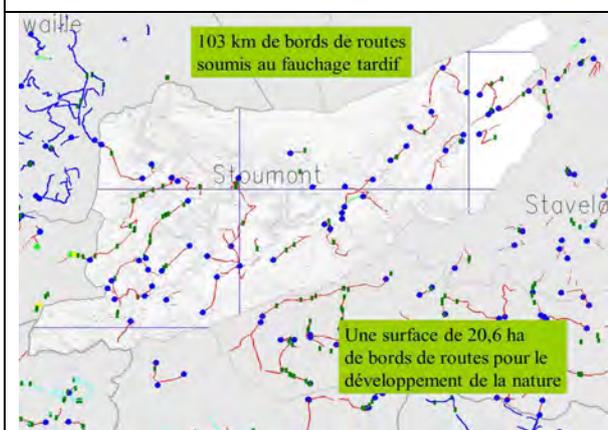
⇒ Population locale et touristes.

Promotion :

⇒ Panneaux signalétiques aux abords des sites concernés par l'opération, infos dans le bulletin communal.

Localisation :

⇒ 103 km de Bords de routes communales.



Estimation budgétaire (détaillée) :

⇒ Inventaire réalisé gratuitement par le SPW dans le cadre de la convention
Mise en application du plan de gestion par la commune dans ses fonctions de gestionnaires des voiries communales.

Thématique 3. : Protection des espèces et des milieux

Fiche-action n°3.1. : *Rucher didactique*

Titre : RUCHER DIDACTIQUE

Préambule :

⇒

Responsable du projet :

⇒ MARLET Daniel (080/341165)

Calendrier :

⇒

2011 : plan et permis, préparation du terrain, fondation et dalle

2012 : pose de l'ossature bois du rucher, ruches et matériel

Partenaires et engagements :

⇒

Administration communale : mise à disposition d'une parcelle

PCDN (groupe abeilles) : conception et gestion du rucher

Fagotin : animation, sensibilisation

Région Wallonne (plan maya)

Les apiculteurs de la commune : conseils en apiculture

Fédération des apiculteurs et CARI : documentation

Objectifs du projet, Quel est son intérêt / efficacité au niveau du réseau écologique et / ou de la sensibilisation :

⇒

sensibiliser le tout public à l'importance du rôle pollinisateur de l'abeille, celle-ci étant avec les autres insectes pollinisateurs responsables de plus de 80 % de la reproduction des espèces végétales.

Comment le réaliser ?

⇒

définir l'emplacement

Permis d'urbanisme et autres autorisations préalables

Appel d'offre pour la construction du rucher

Réalisation de l'ouvrage

Achat, installation du rucher et du matériel didactique

Public(s) ciblé(s) :

⇒ Ecoles

Groupes de visiteurs (Fagotin, ...)

Tout public (Office du Tourisme)

Promotion :

⇒ Bulletin communal

Site internet de la commune

Panneaux didactiques et indicateurs

Localisation :

⇒ Stoumont : parcelle communale

Estimation budgétaire (détaillée) :

⇒
Plus ou moins 6000 € pour la création du rucher de 25 m²
Soit en 2011 : architecte 8% de 6000 = 480 €
Terrassement et voie d'accès : 750 €
béton propreté 5cm sur 25 m² : 220 €
béton armé radier 15 cm : 860 €
1 kg de graines mellifère : 180 €
total 2011 : 2 490 €

Financement :

- Commune : ⇒
- SPW – budget PCDN- ⇒ 2490€
Maya:

Le rucher école de Seneffe (en construction)



Thématique 3. : Protection des espèces et des milieux

Fiche-action n°3.2. : *Prairie fleurie à vocation mellifère et didactique*

Titre : Prairie fleurie à vocation mellifère et didactique

Préambule :

⇒

Responsable du projet :

⇒ MARLET Daniel (080/341165)

Calendrier :

⇒

2012 : préparation du semis et semis
Création du sentier et pose du matériel didactique

Partenaires et engagements :

⇒

Administration communale : mise à disposition de sites et commune MAYA
PCDN (groupe abeilles) : proposition de projets
Région Wallonne : financements
Agra-Ost et Ecosem : conseils techniques

Objectifs du projet, Quel est son intérêt / efficacité au niveau du réseau écologique et / ou de la sensibilisation :

⇒

Sensibiliser le tout public à l'importance du rôle pollinisateur de l'abeille, celle-ci étant avec les autres insectes pollinisateurs responsables de plus de 80 % de la reproduction des espèces végétales ainsi que découverte des plantes à vocation mellifère.
Association avec le but poursuivi par le rucher didactique et combinaison des visites.

Comment le réaliser ?

⇒

Définir l'emplacement
Préparation du semis et semis
Création du sentier et pose du matériel didactique
Plantation des arbres, arbustes et haies

Public(s) ciblé(s) :

⇒

Ecoles
Groupes de visiteurs (asbl « le fagotin », ...)
Tout public

Promotion :

⇒

Bulletin communal
Site internet de la commune
Panneaux didactiques et indicateurs

Localisation :

⇒
A définir

Estimation budgétaire (détaillée) :

⇒
Plus ou moins 3000 €/Ha pour la préparation du terrain
Plus ou moins 1800 €/Ha pour semis
Matériel didactique : à définir

Financement :

- **Commune :** ⇒

- **SPW–budget PCDN:** ⇒ - **Plan MAYA**
- **MAE**
- **SEMAINE DE L'ARBRE**



Thématique 3. : Protection des espèces et des milieux

Fiche-action n°3.3. : Parasol pour hirondelles de fenêtre

Titre : Parasol pour hirondelles de fenêtre

Préambule :

⇒ Dans une commune rurale et étendue comme celle de Stoumont, il est important de conserver et même d'améliorer les populations d'hirondelles en leur offrant un maximum d'opportunités de nicher dans de bonnes conditions.

Responsable du projet :

⇒ PCDN Stoumont, groupe « hirondelles ».

Calendrier :

⇒ Repérage des sites potentiels en 2011-12 et prise de contact avec les partenaires.
Projet réalisable à moyen terme ou long terme

Partenaires et engagements :

⇒ Une école technique avec section menuiserie pour la construction (Clairval-Durbuy ou une autre). SI aucune école ne veut intervenir, on peut envisager de le construire nous-même.
⇒ La commune pour la mise à disposition d'un site approprié.
⇒ Les partenaires du PCDN qui sont intéressés de s'investir dans le projet.

Objectifs du projet, Quel est son intérêt / efficacité au niveau du réseau écologique et / ou de la sensibilisation :

⇒ Les hirondelles sont des oiseaux emblématiques de nos villages qui, par leurs mœurs partagent la vie rurale des citoyens. Certaines colonies présentes sur le territoire ont probablement besoin d'être protégées et/ou renforcées,... cette espèce est en régression un peu partout en Europe occidentale.
De plus, la thématique des hirondelles est facilement utilisable dans des activités avec des écoles pour sensibiliser les enfants à la préservation de la nature ordinaire.

Comment le réaliser ?

- Identifier des sites occupés par des colonies d'hirondelles qui sont soit menacées, soit qui pourraient être renforcées par la pose de nichoirs. Croiser ses sites avec les terrains susceptibles d'accueillir le parasol et la proximité d'une école pour l'aspect sensibilisation des enfants.
- Détermination du site
- Une demande de permis d'urbanisme sera nécessaire. Des plans d'architecte sont déjà disponibles.
- Construction du parasol par une école de menuiserie (ou autres) pour impliquer les élèves dans le projet (sensibilisation) et diminuer l'aspect financier.
- Mise en place du béton de fondation et placement définitif des parasols à hirondelles.
- Placement des nids artificiels.

Public(s) ciblé(s) :

⇒ Le parasol serait placé dans un endroit public. Tous les habitants, les écoles, les touristes pourront s'intéresser et s'informer sur l'utilité de ces constructions par un panneau explicatif.

Promotion :

⇒ Information dans le *Bulletin communal* + 1 panneau explicatif fixé sur le mât du parasol.

Localisation :

⇒ A déterminer en fonction de l'inventaire de 2011-12, des opportunités pour un terrain et des menaces sur les colonies.

Si l'expérience s'avère efficace sur la colonie d'hirondelles choisie, d'autres sites pourraient dans le futur bénéficier de tels aménagements.

Estimation budgétaire (détaillée) :

⇒
A déterminer

- 1) **???** € permis d'urbanisme
- 2) **???** € Construction du parasol : la prise de renseignement est en cours au Clairval (Durbuy)
- 3) **???** € Transport du parasol
- 4) **???** € pour le creusement du sol, le béton de fondation et la mise en place du parasol
- 5) **???** € quelques nids artificiels du commerce et quelques nids de fabrication artisanale

Coût total : ?€

Financement :

- **Commune :** Demande d'intervention de la commune pour le transport du parasol du lieu de fabrication au site défini.
Demander l'aide d'ouvriers communaux pour la manutention et le placement du parasol
- **SPW–budget PCDN:** Budget PCDN-SPW
- **Autres sources :** ⇒



Thématique 3. : Protection des espèces et des milieux

Fiche-action n°3.4. : Construction de nichoirs à hirondelles avec des élèves

Construction de nichoirs à hirondelles de fenêtre avec des élèves

Préambule :

⇒ Pour œuvrer à l'éducation à l'environnement et à la sauvegarde des espèces menacées auprès des jeunes, plusieurs projets complémentaires sont lancés dans les écoles volontaires, dont la construction de nichoirs pour les hirondelles de fenêtre.

Responsable du projet :

⇒ PCDN Stoumont, groupe « hirondelles ».

Calendrier :

⇒ Première réalisation au printemps 2012 dans 1 ou 2 classes de la commune.
⇒ Si l'opération est appréciée, elle pourrait être rééditée dans d'autres classes et d'autres écoles communales les années suivantes.

Partenaires et engagements :

⇒ Les écoles : direction et enseignants pour participer à l'action
⇒ Les bénévoles pour réaliser les nids avec les élèves
⇒ Des ouvriers communaux : si les nids étaient placés sous les corniches de l'école, une aide pour le placement serait la bienvenue.

Objectifs du projet, Quel est son intérêt / efficacité au niveau du réseau écologique et / ou de la sensibilisation :

⇒ Sensibiliser les élèves de la commune à la problématique des hirondelles en leur faisant construire un nid artificiel pour hirondelles de fenêtre.
⇒ Ces nichoirs seraient soit donnés aux enfants pour les placer à la maison ou sous les corniches de l'école suivant les opportunités du contexte et la présence avérée d'hirondelles ou non.

Comment le réaliser ?

⇒ Démarcher vers les écoles où des hirondelles sont encore présentes dans le village pour connaître leur intérêt pour le projet.
⇒ Déterminer les classes avec lesquelles la construction sera réalisée.
⇒ Acheter le matériel.
⇒ Réaliser l'atelier de construction en classe avec les élèves.

Public(s) ciblé(s) :

⇒ Les élèves, les enseignants et les parents.

Promotion :

⇒ Info dans le *Bulletin Communal*.

Localisation :

⇒ Ecoles communales de Stoumont : à déterminer en fonction de la demande des enseignants

Estimation budgétaire (détaillée) :

⇒
Pour 50 nids artificiels:

- Panneaux WBP 12 mm, prédécoupés 60m² = **533 euros**
- 20 lattes de 3mm sapin pour glissières : **10 euros**
- 5 kg de béton pour créer les moules : **6 euros**
- 50 kg de mélange pour créer les 50 nids en béton-bois : **20 euros**
- 6 boîtes de vis 3,5 X20 mm : **6 euros**
- 2 boîtes de clous 30 mm à tête plate : **5 euros**
- 1 sac de 30 kg d'argile de construction : **20 euros**

TOTAL : **600 euros**

Financement :

- **Commune :** ⇒
- **SPW–budget PCDN:** ⇒ Subsidés PCDN 2011
- **Autres sources :** ⇒

Thématique 3. : Protection des espèces et des milieux

Fiche-action n°3.5. : *signature de la Charte « BiodiverCités » par le Collège communal de Stoumont*

Titre : signature de la Charte « BiodiverCités » par le Collège communal de Stoumont

Préambule :

⇒
La Fédération Inter-Environnement Wallonie a mis sur pied un programme permettant aux pouvoirs locaux d'oeuvrer efficacement à la sauvegarde de la biodiversité.
L'adhésion à la charte « BiodiverCités » impose, sur base des spécificités géographiques de la commune, le parrainage d'une espèce et/ou d'un habitat. Dans le cas de Stoumont , le « GT hirondelles » du PCDN propose l'hirondelle des fenêtres.
Si il y a adhésion à cette charte, la commune (agissant de son initiative ou sous l'impulsion d'un collectif citoyen) s'engage dans un programme en trois temps : elle passe à l'action, pousse sa population à l'action et pérennise son action pour préserver l'objet de son parrainage. Pour chacune de ces étapes, « BiodiverCités » propose une fiche pratique présentant des pistes d'action adaptées à chaque espèce ou habitat.

Responsable du projet :

⇒ Claudia Geernaert

Calendrier :

⇒ dès l'accord du Collège, mise en pratique de la Charte

Partenaires et engagements :

⇒ La commune de Stoumont, le PCDN et les citoyens au sens large

Objectifs du projet, Quel est son intérêt / efficacité au niveau du réseau écologique et / ou de la sensibilisation :

⇒ la tendance est à la régression de la biodiversité, tant des espèces que de leurs habitats (pollution, espèces invasives, ...). Les communes sont des acteurs importants pour inverser ce processus : elles disposent de compétences multiples (aménagement du territoire, délivrance de permis, ...)

Comment le réaliser ?

⇒ 1 : ma commune prend une décision politique : en signant la Charte.

2 : ma commune passe à l'action : actions concrètes pour la préservation des hirondelles de fenêtre (réalisation de nids, sensibilisation au sein d'écoles, conférence, pose de planchettes anti-crotttes ...)

3 : ma commune pousse à l'action : en informant sa population sur l'intérêt de préserver la biodiversité par diverses promotions en lien avec les hirondelles de fenêtre.

4 : ma commune pérennise l'action : en intégrant la protection de la biodiversité au sein des différentes politiques sectorielles.

Public(s) ciblé(s) :

⇒ les citoyens de Stoumont

Promotion :

⇒ Bulletin communal.

La Fédération Inter-Environnement Wallonie fait également la promotion des communes en BiodiverCités : remise d'un prix « BiodiverCités » chaque année.

Localisation :

⇒ Territoire de Stoumont

Estimation budgétaire (détaillée) :

⇒ La signature proprement dite n'engage pas de frais.

La mise en place des actions engendrera des coûts variables suivants les projets choisis.

Financement :

- Commune : ⇒

- SPW – budget PCDN: ⇒

- Autres sources : ⇒

Thématique 3. : Protection des espèces et des milieux

Fiche-action n°3.6. : Proposition de compléments au cahier des charges pour l'exploitation forestière

Titre : Proposition de compléments au cahier des charges pour l'exploitation forestière

Préambule :

⇒ L'exploitation des forêts publiques, et notamment de celles qui appartiennent à la Commune et au C.P.A.S., jouissent de modalités qui sont importantes pour la nature, pour le respect des droits des divers usagers de la forêt ainsi que pour la préservation des zones de captage d'eau (et de prévention), ressource hydrique pour laquelle notre Commune est particulièrement réputée.

Cette exploitation est régie par divers textes :

- le Code forestier qui envisage les délais et horaires de l'exploitation, ainsi que la question des dégâts causés par celle-ci ;
- le cahier des charges : celui-ci est, selon l'article 78 du Code forestier, arrêté par le Gouvernement. C'est ce qu'on appelle en pratique le *cahier général des charges*. Mais le même article prévoit que ce cahier (général) des charges peut être complété (mais non contredit) par des clauses complémentaires définies par le propriétaire (Commune et C.P.A.S. en l'occurrence) ;
- la charte P.E.F.C. à laquelle la Commune de Stoumont a adhéré mais dont les sanctions sont uniquement la perte du label P.E.F.C. en cas de non-respect de la charte.

Même si seule la violation du Code forestier et du cahier général des charges est punie d'une amende de 300 à 3.000 € (article 104 du Code forestier), il n'empêche que les clauses complémentaires, que peuvent définir les Communes et les C.P.A.S. dans un cahier des charges individualisé aux réalités locales, pour la vente et l'exploitation de leur bois, peuvent aller plus loin que le cahier général des charges et que le Code forestier et amener des améliorations sensibles pour la nature. La violation de ces conditions complémentaires est contractuelle et peut donner lieu à des sanctions indemnitaires, sanctions retenues sur la caution constituée par l'exploitant, notamment.

Le but de cette fiche-projet est de faire prendre conscience à la population de l'importance du cahier des charges en matière forestière et de l'intérêt de le compléter.

Responsable du projet :

⇒ Claude Berkenbosch -Chession, 61 à 4987 Stoumont. clauber@voo.be

Calendrier :

⇒ Le groupe de travail dont il va être question se réunirait en janvier-février 2012 et remettrait ses conclusions lors d'une réunion P.C.D.N., laquelle pourrait ratifier ou non les conclusions du groupe de travail.

Ces conclusions seraient, ensuite, officiellement transmises aux partenaires en leur demandant s'ils veulent y donner suite.

Partenaires et engagements :

⇒ Le collège communal de Stoumont, à qui il serait demandé de voter les clauses complémentaires au cahier des charges proposées, le D.N.F. (département de la nature et des forêts) du cantonnement de Spa et d'Aywaille, auxquels il serait demandé de remettre un avis à nos propositions.
Membres du Groupe de travail : Echevin compétent, 2 ingénieurs DNF, expert forestier, exploitant forestier, membres du PCDN intéressés...

Objectifs du projet, Quel est son intérêt / efficacité au niveau du réseau écologique et / ou de la sensibilisation :

⇒ Il serait donc proposé aux partenaires un cahier des charges complémentaire qui respecte davantage la nature, améliore la protection des sols et la biodiversité.

D'autre part, la population serait sensibilisée sur l'existence de ces règles, générales et particulières, informée de leur contenu et invitée à se porter garante de leur respect.

Comment le réaliser ?

⇒ Créer un groupe de travail au sein du P.C.D.N. dès le mois de novembre 2011 avec tous ceux qui veulent y participer afin de rédiger un cahier des charges amélioré, à remettre aux partenaires et en les invitant à l'adopter.

Public(s) ciblé(s) :

⇒ Les utilisateurs de la forêt : promeneurs, exploitants, chasseurs,...

Promotion :

⇒ Le projet de cahier des charges complémentaire ferait l'objet d'une publication ou mieux, le nouveau cahier des charges adopté ferait l'objet d'une publication dans le bulletin communal.

Une visite serait, par ailleurs, organisée sous l'égide du DNF et du P.C.D.N. pour que les habitants connaissent mieux les limites des forêts communales et puissent constater les éventuels problèmes de gestion qui s'y posent.

Localisation :

⇒ Les forêts communales appartenant à la Commune de Stoumont, soit 1400 hectares.

Estimation budgétaire (détaillée) :

⇒ Néant

Financement :

- **Commune :** ⇒
- **SPW–budget PCDN:** ⇒
- **Autres sources :** ⇒

Thématique 3. : Protection des espèces et des milieux

Fiche-action n°3.7. : Recensement des batraciens

Titre : Recensement des batraciens

Préambule :

⇒ Recensement des mares, points d'eau et lieux de passage des batraciens sur les routes dans la commune de Stoumont.

Responsable du projet :

⇒ Madame Christiane SACRE

Calendrier :

⇒ De février à avril : recensement des endroits de passage des différentes espèces de batraciens (où ?, quand ?, quelle orientation prennent-ils ?)

De septembre à novembre : idem mais en sens inverse

Partenaires et engagements :

⇒ Natagora : exemples d'actions de recensements

Région wallonne : documentation

Commune : articles dans le bulletin communal + toute-boites

Objectifs du projet, Quel est son intérêt / efficacité au niveau du réseau écologique et / ou de la sensibilisation :

⇒ Sauvegarde et protection des batraciens (tritons, salamandres, grenouilles...)

Sensibilisation du public aux lieux de passage des batraciens sur les routes

Comment le réaliser ?

⇒ Nous demandons aux personnes habitant la commune de Stoumont d'observer les lieux de passages des batraciens sur les routes durant les périodes de reproduction et nous leur demandons de nous les signaler par téléphone ou par courrier. Nous les informons de notre initiative par l'insertion d'un article dans le bulletin communal ou par un « toute-boîte ».

Public(s) ciblé(s) :

⇒ Toutes personnes intéressées, infos dans les écoles de la commune.

Promotion :

⇒ « Toute-boîte » et / ou bulletin communal.

Localisation :

⇒ Tout le territoire communal

Estimation budgétaire (détaillée) :

⇒ Pour le recensement proprement dit c'est du bénévolat

Budget pour les publications selon le nombre de boîtes aux lettres

Financement :

- Commune : ⇒

- SPW-budget PCDN: ⇒

- Autres sources : ⇒

Thématique 3. : Protection des espèces et des milieux

Fiche-action n°3.8. : *Redynamiser l'opération commune et rivières propres.*

Titre : Redynamiser l'opération commune et rivières propres.

Préambule :

⇒ Les déchets sont malheureusement trop souvent présents le long de nos routes, de nos rivières et aux centres de nos villages. Depuis plusieurs années, le Contrat de rivière Amblève, l'Administration communale de Stoumont et l'AIVE mettent en place annuellement « l'opération commune et rivières propres ».

Même si la thématique des déchets est considérée comme « annexe » au PCDN, cette opération mérite d'être redynamisée aux yeux des citoyens.

Responsable du projet :

⇒ Contrat rivière Amblève asbl, AIVE-secteur assainissement, administration communale

Calendrier :

⇒ Récurent, en avril/mai

Partenaires et engagements :

⇒ Contrat rivière Amblève asbl : prise en charge des assurances-bénévoles, accompagnement, publicité, ...

⇒ AIVE-secteur assainissement : fourniture du matériel de ramassage, accompagnement, publicité, animation, ...

⇒ Administration communale : organisation générale, récolte des sacs, publicité, animation, ...

Mais aussi : Les marcheurs des Chevron, les comités de villages, les écoles, les bénévoles : pour participer à la campagne de ramassage.

Objectifs du projet, Quel est son intérêt / efficacité au niveau du réseau écologique et / ou de la sensibilisation :

⇒ Objectif : nettoyer notre environnement afin de le rendre plus accueillant. Action d'assainissement ET de sensibilisation. Efficacité : 20 Tonnes de déchets par an ! 2000 personnes actives sur l'ensemble du bassin hydrographique de l'Amblève.

Comment le réaliser ?

⇒ Pour redynamiser l'opération, nous proposons d'organiser :

1) soit un déjeuner avant l'opération soit une collation (sandwiches, soupe, ...) à la mi-journée, au point de regroupement de chaque village.

2) Rendre compte des résultats via le bulletin communal qui suit l'opération.

3) Organiser un concours inter-village. Le gagnant est le village ayant ramassé le plus de déchets. Prévoir un prix pour les bénévoles du village gagnant (ex : une entrée groupée pour un site "touristique" local : une visite de l'usine de Bru, une entrée à Plopsa Coö, ...).

Public(s) ciblé(s) :

⇒ Tout public.

Promotion :

⇒ Presse, folders, bulletin communal...

Localisation :

⇒ Le territoire communal et au-delà l'ensemble du bassin hydrographique.

Estimation budgétaire (détaillée) :

⇒ Prise des assurances, publicité, accueil des participants, matériel, ...

Financement :

- **Commune :** ⇒ 200 € (le repas)
- **SPW–budget PCDN:** ⇒ 200 € (le prix)
- **Autres sources :** ⇒ CRA (via SPW) assurances : 5000 € , AIVE : budget important mais non connu du CRA.

Thématique 3. : Protection des espèces et des milieux

Fiche-action n°3.9. : *Opération « combles et clochers »*

Titre : Opération « combles et clochers »**Préambule :**

⇒ Le SPW a proposé jusqu'en 2009 aux communes qui le souhaitent un accompagnement pour l'aménagement des combles et des clochers de leur territoire afin de favoriser les colonies de chouette effraye, de choucas des tours, de chauffes-souris et de martinet noir.

L'objectif de participation de 50 % des communes wallonnes étant atteint, l'opération combles et clochers est suspendue jusqu'à évaluation du réseau et des résultats obtenus à moyen terme . Il n'est donc plus possible aux communes non encore engagées d'introduire actuellement de nouvelles conventions auprès du SPW .

Des exceptions à cette règle peuvent être faites dans le cas de bâtiments qui hébergent des colonies importantes ou des espèces particulièrement rares ou en cas de restauration d'un bâtiment.

Responsable du projet :

⇒ L'Administration communale de Stoumont

Calendrier :

⇒

Partenaires et engagements :

⇒ Le SPW pour l'accompagnement et le financement des aménagements

Les services extérieurs du DNF qui ont en charge la gestion et la surveillance de ces sites

Objectifs du projet :

⇒ Aménager des sites favorables à la faune typique des combles et clochers
Promotion de la diversité de la faune nocturne au sein de la Commune par la préservation de sites de prédilection.

Comment le réaliser ?

- ⇒
- Répertorier tous les sites propices
 - Aménager les sites en fonction des espèces ciblées
 - Assurer le suivi des aménagements effectués

Public(s) ciblé(s) :

⇒

Promotion :

- ⇒ Dans le cadre de l'opération Combles & Clochers, la Région wallonne a diffusé :
- Une brochure technique intitulée "Guide pour l'aménagement des combles et clochers des églises et autres bâtiments". Cette brochure illustre en détail les différents points abordés dans ce site.
 - Une brochure d'information à destination des habitants, intitulée "Clochers, vie sauvage admise".

Localisation :

⇒ Les combles et clochers de la commune de Stoumont qui ont été aménagés sont :?

Estimation budgétaire (détaillée) :

⇒ sans objet

Financement :

- **Commune :** ⇒
- **SPW–budget PCDN:** ⇒
- **Autres sources :** ⇒

Thématique 4. : Sensibilisation

Fiche-action n°4.1. : Organisation de soirées à thèmes et conférences

Titre : Organisation de soirées à thèmes et conférences

Préambule :

⇒

Responsable du projet :

⇒ Le Fagotin et GT sensibilisation

Calendrier :

⇒ 2 x par an

Partenaires et engagements :

⇒ les Amis de la Terre, ADN asbl, Nature et Progrès, Natagora... sont autant de personnes ressources susceptibles d'être contactées en fonction de la thématique développée.

Participation à des manifestations générales (semaine du bois, nuit des chauve-souris,...)

Objectifs du projet, Quel est son intérêt / efficacité au niveau du réseau écologique et / ou de la sensibilisation :

⇒ -sensibilisation – susciter le débat – favoriser les échanges entre personnes différentes – aboutir à des conseils ou règlement communaux.

Comment le réaliser ?

⇒ Réalisation d'un agenda – prise de contact avec les partenaires – mise en place du support publicitaire – diffusion.

Exemple de thématiques à développer : les vergers conservatoires, les MAE, les batraciens/reptiles, les pesticides, les plantes invasives et rôles des particuliers, Avion rouge, chouette soirée, nuit européenne des chauves-souris, ...

Public(s) ciblé(s) :

⇒ tout public

Promotion :

⇒ Potin du Fagotin – journal communal – toute-boîte communal – Echos

Localisation :

⇒ salles communales – Ecoles – salles d'associations

Estimation budgétaire (détaillée) :

⇒ L'estimation budgétaire sera définie en fonction de la thématique développée

Financement :

- **Commune :** ⇨

- **SPW–budget PCDN:** ⇨

Thématique 4. : Sensibilisation

Fiche-action n°4.2. : Soirée projection/ débat dans le cadre de la semaine sans pesticide

Titre : Soirée projection/ débat dans le cadre de la semaine sans pesticide

Préambule :

Depuis plusieurs années, la semaine sans pesticides regroupe des actions concrètes pour sensibiliser la population aux alternatives existant en la matière.

Responsable du projet :

⇒ Gwen Delhaye pour le groupe de travail « sensibilisation des citoyens » du PCDN.

Calendrier :

⇒ 1 X par an

Partenaires et engagements :

Administration communale : prise en charge des photocopies
Plateforme de soutien à l'agriculture paysanne : intervenant pour le débat
Nature et Progrès : intervenant pour le débat
Les marcheurs de Chevron : prise en charge de la salle de l'Union Crelle de Lorcé
Membres du PCDN : préparation de la salle et organisation générale

Objectifs du projet, Quel est son intérêt / efficacité au niveau du réseau écologique et / ou de la sensibilisation :

⇒ Sensibiliser la population stoumontoise à l'intérêt de limiter les pesticides et favoriser les bonnes pratiques agricoles locales, s'intégrer dans une dynamique existante (semaine sans pesticides) pour encourager des actions concrètes.

Comment le réaliser ?

⇒ Projection d'un film, suivie d'un débat avec des représentants de Nature et Progrès et/ou d'autres associations

Public(s) ciblé(s) :

⇒ population, agriculteurs et représentants communaux

Promotion :

⇒ toutes boîtes, article dans les Echos + relais médiatique de la semaine sans pesticides (spots radio, encarts dans journaux etc).

L'annonce de cette activité sera inscrite au verso d'un toutes boites servant à rappeler à la population qu'un PCDN se met activement en place à Stoumont, à informer sur l'état d'avancement (groupes de travail et thématiques abordées) et à inviter les citoyens à rejoindre le partenariat.

Localisation :

⇒ Salle villageoise

Estimation budgétaire (détaillée) :

⇒ Droits de projection du film : 150 euros HTVA + frais de port (soit 170.40 euros)

Envoi du toutes boîtes : 116 euros (photocopies 700 feuilles A4 jaunes)

Frais de déplacements intervenants : 100 euros

Total : 386,40 euros

Financement :

- **Commune :**

⇒ avance sur fonds et photocopies

- **SPW–budget PCDN:**

⇒ location du film, le toutes boites (rappel du PCDN + publicité), déplacements des intervenants (soit 386.4 euros)

- **Autres sources :**

⇒ Néant

Thématique 4. : Sensibilisation

Fiche-action n°4.3. : *Sensibilisation des enfants à la nature par des bénévoles*

Titre : Sensibilisation des enfants à la nature par des bénévoles**Préambule :**

⇒ Les enfants d'aujourd'hui sont les adultes de demain ! On se doit de les sensibiliser au respect de la Nature de manière diversifié et récurrente.

Certains citoyens Stoumontois souhaitent peut-être proposer à leur niveau et avec leurs moyens une activité annuelle sur une thématique nature qui leur est proche.

Responsable du projet :

⇒ Marie-Pierre Vandebek.

Calendrier :

⇒ Récurrent.

Partenaires et engagements :

⇒ Ecoles et enseignants qui souhaitent participer à une animation avec les élèves.

⇒ Marie-Pierre Vandebek et d'autres membres du PCDN qui le souhaitent pour réaliser bénévolement une animation.

Objectifs du projet, Quel est son intérêt / efficacité au niveau du réseau écologique et / ou de la sensibilisation :

⇒ Sensibiliser les enfants et les enseignants à la prise en compte de la Nature.

Comment le réaliser ?

⇒ proposer et planifier les activités avec les enseignants.

Public(s) ciblé(s) :

⇒ Les enfants et les enseignants.

Promotion :

⇒ Les bénévoles qui souhaitent réaliser une activité rentre en contact avec les enseignants en concertation avec les membres du PCDN.

Localisation :

⇒ Les activités peuvent se dérouler à différents endroits sur le territoire communal, sur le terrain ou plus simplement dans les classes.

Estimation budgétaire (détaillée) :

⇒ Variable suivant les animations. Certaines n'engendreront aucun frais, d'autres du petit matériel didactique ou des matériaux.

Financement :

- **Commune :** ⇒
- **SPW–budget PCDN:** ⇒ Le Budget SPW-PCDN peut être utilisé pour l'achat de matériel pour des activités proposés par des bénévoles
- **Autres sources :** ⇒



Photo : D. Fortemaison

Thématique 4. : Sensibilisation

Fiche-action n°4.4. : *Sensibilisation des enfants à la nature par l'ASBL « le Fagotin » ou d'autres ASBL*

Titre : Sensibilisation des enfants à la nature par l'ASBL « le Fagotin » ou d'autres ASBL

Préambule :

⇒ Les enfants d'aujourd'hui sont les adultes de demain ! On se doit de les sensibiliser au respect de la Nature de manière diversifié et récurrente.

L'ASBL « le Fagotin » propose déjà depuis plusieurs années, entre autres, des animations Découverte Nature aux écoles communales et extra-communales.

Responsable du projet :

⇒ Marie-Pierre Vandebeek.

Calendrier :

⇒ Récurrent.

Partenaires et engagements :

⇒ Ecoles et enseignants qui souhaitent participer à une animation avec les élèves.

⇒ L'ASBL « le Fagotin » ou une autre ASBL pour réaliser des activités Nature avec les écoles Stoumontaises.

Objectifs du projet, Quel est son intérêt / efficacité au niveau du réseau écologique et / ou de la sensibilisation :

⇒ Sensibiliser les enfants et les enseignants à la prise en compte de la Nature.

Comment le réaliser ?

⇒ proposer et planifier les activités avec les enseignants.

Public(s) ciblé(s) :

⇒ Les enfants et les enseignants.

Promotion :

⇒ L'ASBL « le Fagotin » s'occupe déjà par différents canaux de la communication de ses activités.

⇒ Le PCDN pourrait par exemple proposer aux écoles dans le cadre d'une de ces organisations (concours,...) de remporter une « découverte nature ».

Localisation :

⇒ Les activités peuvent se dérouler à différents endroits sur le territoire communal, sur le terrain ou plus simplement dans les classes.

Estimation budgétaire (détaillée) :

⇒ Les animations de l'ASBL « le Fagotin » sont payantes aux tarifs de 7,7 euros/enfants/demi-journée et de 11,2 euros/enfants/journée complète

Financement :

- **Commune :**

⇒

- **SPW – budget PCDN :**

⇒ Le Budget SPW-PCDN pourrait être utilisé pour offrir des activités proposés par l'ASBL « le Fagotin » ou par d'autres ASBL.

- **Autres sources :**

⇒

Thématique 4. : Sensibilisation

Fiche-action n°4.5. : Mise à disposition pour les particuliers d'outils de lutte contre les plantes adventices

Mise à disposition pour les particuliers d'outils de lutte contre les plantes adventices non désirées comme alternative à l'utilisation des pesticides

Préambule :

Les particuliers sont confrontés à la lutte contre les plantes adventices non désirées chez eux mais n'ont pas toujours les outils nécessaires pour une alternative à l'emploi de pesticides. Malgré une certaine tolérance à l'herbe, il faut parfois en arriver à un traitement plus radical comme dans le cas d'un envahissement de pavés par de la végétation ou une mécanisation est rendue plus difficile.

Responsable du projet :

Groupe de travail « pesticides et gestion différenciée » (Michel Teller)

Calendrier :

Court terme

Partenaires et engagements :

La commune ou un partenaire (genre ASBL) pour la gestion et la mise à disposition / location du matériel

Objectifs du projet, Quel est son intérêt / efficacité au niveau du réseau écologique et / ou de la sensibilisation :

⇒ Mettre à la disposition des citoyens des outils et techniques alternatives (ex : bruleur thermique,...) en vue de favoriser un entretien des espaces vert privatifs sans emploi de pesticides.

Comment le réaliser ?

Se renseigner sur les outils existants en matière de lutte alternative

Acheter un ou plusieurs appareils polyvalents

Faire la pub de l'outil (l'offre créera ainsi la demande)

Proposer le matériel à la location ou une mise à disposition au travers une structure à identifier

Public(s) ciblé(s) :

⇒ L'ensemble des habitants de la commune

Promotion :

⇒ La commune – la structure de mise à disposition – les commissions communales (CCATM – CLDR, les associations et groupements locaux, ...)

Localisation :

⇒ Ensemble du territoire communal

Estimation budgétaire (détaillée) :

⇒ exemple : environ 500 € pour l'achat d'un bruleur thermique

Financement :

SPW budget PCDN-réponse à appel à projet à identifier



Thématique 4. : Sensibilisation

Fiche-action n° 4.6. : Série d'articles sur l'utilité des « mauvaises herbes »

Titre : Série d'articles sur l'utilité des « mauvaises herbes »

Préambule :

⇒ Rédaction de trois articles qui se veulent un plaidoyer pour la préservation des soi-disant « mauvaises » herbes dans nos jardins, au vu de leurs différents rôles bénéfiques. Il s'agit ainsi de contrer les partisans des herbicides qui détruisent la flore et la faune qui lui est associée, et qui ruinent les sols en cherchant à aseptiser l'environnement.

Responsable du projet :

⇒ Anne Huysmans

Calendrier :

⇒ A partir de mars 2012, dans trois éditions successives du *Bulletin Communal*.

Partenaires et engagements :

⇒ Commune : pour la parution dans le bulletin communal
PCDN : rédaction des articles

Objectifs du projet, Quel est son intérêt / efficacité au niveau du réseau écologique et / ou de la sensibilisation :

⇒ Convaincre les habitants de la commune de Stoumont, par le biais du *Bulletin Communal*, du fait qu'il n'existe pas de « mauvaises » herbes à proprement parler. Chaque plante a un rôle à jouer : bio-indicateur de l'état du sol, associations bénéfiques contre certains indésirables, biodiversité, nourriture et remède pour le jardinier, etc.

Comment le réaliser ?

⇒ Rédaction des articles sur base d'une documentation bibliographique et médiagraphique bien étayée. Soumission de ces articles aux membres du groupe « sensibilisation » du PCDN pour une relecture critique.

Public(s) ciblé(s) :

⇒ Habitants de la Commune de Stoumont possédant un jardin.

Promotion :

⇒ /

Localisation :

⇒ Ensemble des propriétés privées via le *Bulletin Communal*.

Estimation budgétaire (détaillée) :

⇒ /

Financement :

- **Commune :** ⇒ diffusion des articles dans le bulletin communal
- **SPW–budget PCDN:** ⇒

Thématique 4. : Sensibilisation

Fiche-action n°4.7. : Conférence sur les hirondelles

Titre : Conférence sur les hirondelles

Préambule :

⇒ Afin d'instaurer une démarche de sensibilisation des citoyens à la protection des hirondelles de fenêtre et rustique dans la commune de Stoumont, une conférence serait donnée par un ornithologue.

Responsable du projet :

⇒ PCDN Stoumont, groupe « hirondelles ». Elisabeth Jowa.

Calendrier :

⇒ Conférence donnée en février-mars 2012 au plus tard (les hirondelles revenant en avril).

Partenaires et engagements :

⇒ La commune de Stoumont pour la mise à disposition d'une salle communale.
Charlie Carels – GT hirondelles Natagora : conférencier
ASBL « les amis de l'ancien château de Rahier » : prise en charge du toute-boîtes

Objectifs du projet, Quel est son intérêt / efficacité au niveau du réseau écologique et/ou de la sensibilisation :

⇒ Maintien et/ou agrandissement et/ou stimulation à l'établissement des colonies d'hirondelles.
⇒ En augmentant le coefficient des naissances, nous aiderons ces espèces en régression en Europe occidentale depuis 20 ans.
⇒ Les hirondelles ayant une symbolique importante et heureuse dans notre culture, elles sont de ce fait enclines à stimuler les candidats poseurs de nichoirs.

Comment le réaliser ?

⇒ Réserver salle et date et conférencier de la conférence.
Organiser la promotion

Public(s) ciblé(s) :

⇒ Toute personne souhaitant une campagne à nouveau remplie d'hirondelles.
⇒ Les agriculteurs seront aussi amenés à découvrir des systèmes aisés d'incitation à la construction de nids dans les bâtiments modernes (étables).

Promotion :

⇒ Information dans le *Bulletin communal* + toutes boîtes.

Localisation :

⇒ L'ancien château de Rahier

Estimation budgétaire (détaillée) :

⇒
Conférencier : gratuit mais logement à prévoir : 75 euros ??
Salle : salle communale prise charge par la commune
Impression invitation :
Toute boites : 116 euros

Financement :

- **Commune :** Prend en charge la salle + l'info dans le bulletin communal
- **SPW–budget PCDN:** Logement conférencier : 75 euros
Impression publicité :
TOTAL :
- **Autres sources :** ⇒ ASBL « les amis de l'ancien château de Rahier » prend en charge le toute-boites

Thématique 4. : Sensibilisation

Fiche-action n°4.8. : *Dossier pédagogique « hirondelles » à l'intention des instituteurs/-trices*

Dossier pédagogique « hirondelles » à l'intention des instituteurs/-trices

Préambule :

⇒ Pour œuvrer à l'éducation à l'environnement et à la sauvegarde des espèces menacées auprès des plus jeunes, plusieurs projets complémentaires sont lancés dans les écoles volontaires, dont la distribution d'un « dossier pédagogique » comportant le folder informatif Natagora, les animations proposées sur leur site (CD ou imprimé), complétées par celles élaborées par une institutrice ayant déjà expérimenté ce projet (Ferrières).

Responsable du projet :

⇒ PCDN Stoumont, groupe « hirondelles » : Anne Huysmans et Elisabeth Jowa.

Calendrier :

⇒ Collecte des infos et conception du dossier pédagogique en juillet/août 2011.
⇒ Distribution du dossier pédagogique aux instituteurs/-trices impliqués dans le projet en septembre 2011.

Partenaires et engagements :

⇒ Les écoles : direction et enseignants pour participer à l'action
⇒ Les bénévoles pour réaliser le dossier pédagogique
⇒ Une institutrice de Ferrières (...) qui partage ses compétences sur le sujet.

Objectifs du projet, Quel est son intérêt / efficacité au niveau du réseau écologique et / ou de la sensibilisation :

- ⇒ Enseigner aux élèves de la commune les différentes espèces d'hirondelles et leurs spécificités.
- ⇒ Les sensibiliser à la problématique des menaces qui pèsent sur ces espèces.

Comment le réaliser ?

- ⇒ Collecte des infos et conception du dossier pédagogique.
- ⇒ Distribution aux enseignants concernés, comme support d'information et d'animation en vue de l'atelier de construction d'un nid artificiel pour hirondelles de fenêtre avec les élèves.

Public(s) ciblé(s) :

- ⇒ Les enseignants, les élèves et les parents.

Promotion :

- ⇒ Les membres du « GT hirondelles » iront trouver directement les enseignants pour proposer le dossier.

Localisation :

- ⇒ Ecoles communales de Stoumont : à déterminer en fonction de la demande des enseignants.

Estimation budgétaire (détaillée) :

- ⇒ Folder Natagora (gratuit).
- ⇒ Reproduction papier du dossier pédagogique et/ou support CD : **20 €** x le nombre de classes et d'écoles participantes.

Financement :

- **Commune :** ⇒ Reproduction papier et CD ?
- **SPW–budget PCDN:** ⇒ Subsidés PCDN 2012
- **Autres sources :** ⇒



Photo © : P. Deneve

Thématique 4. : Sensibilisation

Fiche-action n°4.9. : Promenades-découvertes de sites biologiquement intéressants

Titre : Promenades-découvertes de sites biologiquement intéressants

Préambule :

⇒ L'importance de la protection des milieux intéressants situés sur la Commune de Stoumont a clairement été soulignée par nombre de participants à notre P.C.D.N.

Pour mieux connaître, protéger et valoriser les zones existantes et pour mieux définir quelles zones de protection complémentaires devraient être créées, il est proposé d'aller à leur découverte.

Responsable du projet :

⇒ Alain LEBRUN, Chession 42 à 4987 Stoumont (alain.lebrun@yahoo.fr)

Calendrier :

⇒ Juin-Juillet 2012

Partenaires et engagements :

⇒ Serge Rouxhet : bureau d'étude aCREA connaissant bien le territoire pour guider les visites. Partenaires du PCDN et habitants pour participer.

Objectifs du projet, Quel est son intérêt / efficacité au niveau du réseau écologique et / ou de la sensibilisation :

⇒ Il faut mieux connaître la situation de fait des milieux avant de proposer des mesures plus concrètes.

Comment le réaliser ?

⇒ Serge Rouxhet, qui a réalisé l'étude ACREA, est d'accord de guider, un dimanche au mois de juin et un dimanche au mois de juillet, les personnes intéressées ; une promenade aurait pour thème les sites protégés existants sur la Commune de Stoumont et l'autre promenade aurait pour thème les sites à protéger sur la Commune de Stoumont.

Public(s) ciblé(s) :

⇒ Tout public

Promotion :

⇒ Ces deux promenades feraient l'objet d'une annonce au sein du P.C.D.N. Publicité par le biais de la revue communale et par la distribution d'une invitation en « toute boîte ».

Localisation :

⇒ Sur la Commune de Stoumont, sites de promenade encore à définir

Estimation budgétaire (détaillée) :

⇒ 80 € de participation aux frais de Serge Rouxhet pour les deux promenades.
Frais de rédaction et publication de l'annonce : 100€
Distribution postale en toutes boîtes : 116 euros

Financement :

- Commune : ⇒
- SPW-budget PCDN: ⇒ environ 300 euros.

Thématique 4. : Sensibilisation

Fiche-action n°4.10. : *Sentier de randonnée pédestre le long de l'Amblève et de la Warche.*

Titre : Sentier de randonnée pédestre le long de l'Amblève et de la Warche.

Préambule :

⇒ Le Contrat de rivière Amblève, Les « Sentiers des grandes randonnées », les administrations communales concernées par le parcours ainsi que certains propriétaires privés ou gestionnaires se sont concertés ces dernières années pour réaliser un parcours pédestre le long de l'Amblève et de la Warche à réaliser en 3 jours de marche.
Le projet est déjà bien avancé, il reste du balisage à placer et la promotion du projet à réaliser.

Responsable du projet :

⇒ Contrat rivière Amblève asbl

Calendrier :

⇒ 2011, 2012, 2013

Partenaires et engagements :

⇒ Sentiers de grandes randonnées : réalisation du fléchage, du livret-guide, du dossier de demande officielle pour la création du sentier.
Administrations communales : entretien du sentier.
Propriétaires privés/ gestionnaires de sites : accord de passage.
Le Contrat de Rivière Amblève : coordination, demande des accords aux différents propriétaires,
...

Objectifs du projet, Quel est son intérêt / efficacité au niveau du réseau écologique et / ou de la sensibilisation :

⇒ Sensibiliser les marcheurs aux richesses naturelles de chez nous !

Comment le réaliser ?

⇒ Réaliser le tracé (fait), baliser le tracé (fait en partie), réaliser et publier un livret-guide, ...

Public(s) ciblé(s) :

⇒ Les marcheurs

Promotion :

⇒ Inviter la presse et les opérateurs de tourisme à l'inauguration du sentier. Les inviter à en faire la promotion.

Localisation :

⇒ La vallée de l'Amblève + les sommets de Rahier et de La Gleize.

Estimation budgétaire (détaillée) :

⇒ Encore à définir

Financement :

- Commune : ⇄
- SPW-budget PCDN: ⇄
- Autres sources : ⇄

Thématique 4. : Sensibilisation

Fiche-action n°4.11. : Sensibilisation des camps de jeunes au respect du milieu aquatique et de ses abords.

Titre : Sensibilisation des camps de jeunes au respect du milieu aquatique et de ses abords.

Préambule :

⇒ Chaque année plusieurs dizaines de camps de jeunes sont accueillis sur le territoire communal l'espace de quelques semaines. Il est important de les sensibiliser au respect du milieu aquatique et de ses abords.

Responsable du projet :

⇒ Contrat de rivière Amblève asbl et l'Administration communale

Calendrier :

⇒ Récurrent.

Partenaires et engagements :

AIVE - secteur valorisation et propreté pour la sensibilisation au tri des déchets

Objectifs du projet, Quel est son intérêt / efficacité au niveau du réseau écologique et / ou de la sensibilisation :

⇒ Objectif : préserver les milieux liés à l'eau.

Veiller à concilier les activités des jeunes avec le respect de la rivière et des autres usagers.

Comment le réaliser ?

⇒ 1) CRA : Rééditer la brochure "camps de jeunes dans le bassin de l'Amblève, code de bonnes pratiques environnementales".

⇒ 2) AC : donner l'information aux responsables de camps par une personne chargée de cette mission (« Monsieur Camp »).

Faire participer les jeunes à des campagnes d'arrachage de la balsamine et/ou à 1/2 journée "rivières propres".

Public(s) ciblé(s) :

⇒ Les camps de jeunes

Promotion :

⇒ Fournir la brochure via l'administration communale lors des "contrats" passés avec les camps.

Localisation :

⇒ L'ensemble de la commune.

Estimation budgétaire (détaillée) :

⇒ Encore à définir

Financement :

- Commune : ⇨

- SPW – budget PCDN: ⇨

- Autres sources : ⇨

Thématique 4. : Sensibilisation

Fiche-action n° 4.12. : *Prix annuel de la biodiversité*

Titre : Prix annuel de la biodiversité

Préambule :

⇒ Personne (et pas non plus le PCDN) n'a le monopole des bonnes idées ! Il existe sans doute des initiatives intéressantes mais méconnues de promotion de la biodiversité qui sont menées dans la commune. Un Prix annuel serait le moyen de mieux les faire connaître et d'en susciter de nouvelles.

Responsable du projet :

⇒ Michel Teller

Calendrier :

⇒ Printemps 2012 : lancement du Prix par voie de presse. Contacts pour la constitution du jury
Date limite d'introduction des dossiers : 30 juin 2012
Réunion du jury indépendant : septembre 2012
Remise officielle du Prix couplée à un autre événement (p. ex. Journée de l'Arbre) – date à convenir

Partenaires et engagements :

⇒ Presse locale (pour faire connaître le Prix, annoncer le lauréat...)
Associations de protection de l'environnement et autres (constitution du jury)
Commune (surtout pour l'organisation de la délibération du jury – voir plus loin)

Objectifs du projet, Quel est son intérêt / efficacité au niveau du réseau écologique et / ou de la sensibilisation :

⇒ Il ne faut pas uniquement faire du 'top down', mais aussi partir de la base. Il y a sans doute des gens (habitants, associations, écoles...) qui font déjà/qui ont envie de faire des choses intéressantes pour promouvoir la biodiversité. Un Prix annuel serait l'occasion :

- de mieux les faire connaître
- de les valoriser
- de leur donner un petit coup de pouce financier pour développer leur projet

De plus, par son aspect ludique et 'compétitif', un Prix est aussi un outil de sensibilisation plus large : il peut être un moyen pour faire parler de la biodiversité et du PCDN.

Comment le réaliser ?

⇒ Il est important de constituer un jury qui donnera des garanties d'expertise mais aussi de totale indépendance. Il ne devrait être composé d'aucun membre du PCDN ou de l'administration communale de Stoumont, peut-être même d'aucun habitant de la commune. Par exemple : membres de sections régionales d'associations comme Inter-Environnement Wallonie, WWF, RNOB..., enseignants (prof de biologie, chercheur ULG...), éco-conseiller ou membre d'un PCDN dans une autre commune... Nombre : entre 5 et 10 personnes

Critères d'évaluation à discuter en commun au sein du PCDN ou d'un sous-groupe. On pourrait éventuellement choisir un thème annuel pour le Prix (par exemple, un objectif PCDN provisoirement non exploité). En fonction de cela, élaborer un formulaire de candidature aussi simple et clair que possible

Public(s) ciblé(s) :

⇒ Le Prix pourra être attribué à toute personne/organisation de la commune de Stoumont, soit pour :

- mettre en place un nouveau projet qui contribue à la promotion de la biodiversité
- développer/étendre un projet existant

Un montant maximum (par exemple 500 euros ou un « bon-cadeau ») pourra être accordé pour développer ce projet. Les candidats devront indiquer à quoi ils comptent utiliser le prix.

Le gagnant en contrepartie acceptera (via une mini-convention à définir) que le PCDN en fasse la promotion (ex : visites écoles,...)

Promotion :

⇒ Annonce dans la presse locale.

Envoi ciblé aux écoles et associations actives dans la commune (pour elles-mêmes et/ou pour qu'elles relaient l'information)

Localisation :

⇒ Toute la commune de Stoumont

Estimation budgétaire (détaillée) :

⇒ 750 euros :

- 500 euros pour le Prix lui-même
- 250 euros pour les frais de fonctionnement (promotion, frais de déplacement des membres du jury...)

Financement :

- **Commune :**

⇒ Intervention commune : mise à disposition d'un lieu (avec café, sandwiches...) pour la réunion du jury
NB : s'il y a peu de dossiers, mes membres du jury peuvent les examiner chez eux et donner une cote, qui est ensuite additionnée aux autres
Soutien à la promotion du Prix (appel à projets et cérémonie de remise)

- **SPW–budget PCDN:** ⇒ 750 euros

- **Autres sources :** ⇒

Thématique 4. : Sensibilisation

Fiche-action n°4.13. : *Tourisme et environnement*

Titre : Tourisme et environnement

Préambule :

⇒ Les touristes sont attirés par notre « site d'exception » mais ils méconnaissent la fragilité des milieux naturels et les règles établies pour protéger notre patrimoine naturel

Responsable du projet :

⇒ PCDN sous-groupe sensibilisation et communication (D. et F. Hermans)

Calendrier :

⇒ Consultations et groupe de travail en 2012

Réalisation des chartes, tracts et panneaux en 2013

Distribution des tracts non limitée mais évaluation annuelle de l'opération

Partenaires et engagements :

⇒ Contacter : Echevin du tourisme, Adm Communale, Office du tourisme

Consulter : DNF, agriculteurs, CRA, syndicat d'initiative, etc

Objectifs du projet, Quel est son intérêt / efficacité au niveau du réseau écologique et / ou de la sensibilisation :

⇒ Favoriser un tourisme intégré, respectueux de l'environnement naturel et humain, et valoriser le travail des agriculteurs et forestiers.

Sensibiliser touristes et habitants aux enjeux de la protection des richesses naturelles de notre commune

Porter à la connaissance des touristes les règles de bonne conduite dans nos villages et forêts

Eviter les nuisances touristiques pour les habitants et la dégradation des milieux naturels

Comment le réaliser ?

1 établir une charte de partenariat avec les propriétaires de lieux d'hébergement pour touristes (chambres, gîtes, camping...) et les organisateurs d'activités touristiques ou sportives sur le territoire de la commune

2 rédiger des petits tracts (en français et en néerlandais) à distribuer à chaque touriste (points de chute), tracts d'information reprenant les règles et précautions essentielles.

3 installer des panneaux pédagogiques dans chaque village (voire à l'entrée de chaque zone sensible) combinant informations (exemple habitat protégé en zone natura 2000) et règles à respecter

Public(s) ciblé(s) : ⇒ Les touristes

Promotion : ⇒ via l'Office du tourisme

Localisation :

⇒ les 5 anciennes communes formant l'entité de Stoumont

Estimation budgétaire (détaillée) : ⇒ Encore à définir.

Financement :

- **Commune :** ⇒

- **SPW–budget PCDN:** ⇒

- **Autres sources :** ⇒

Références

Déclaration de Stockholm, 1972 http://www.unep.org/Documents.Multilingual/Default.asp?DocumentID=97&ArticleID=1503&l=fr
GIREA, 1996. Plan Communal de Développement de la Nature de Stoumont.
GREOA, 2008. PCDR de Stoumont http://biodiversite.wallonie.be/cgi/sibw.resnat
http://biodiversite.wallonie.be/cgi/sibwn2005des.pl?CODE=BE33027
http://biodiversite.wallonie.be/fr/pcdn .
http://environnement.wallonie.be/dnf/PCDN
http://www.crambleve.com
http://www.srfb.be
Institut royal des sciences naturelles de Belgique, 2009. La biodiversité en Belgique.
Sommet de la Terre de Rio, 1992 http://www.un.org/french/events/rio92/rio-fp.htm
SPF ECONOMIE, 2008. <i>Chiffres clés pour la commune de Stoumont.</i>
SPW, DGRNE 2010. Tableau de bord de l'environnement wallon.
SPW, DGRNE, DNF, 2003. <i>Aménagement de la série 1 mixte de la commune de Stoumont.</i>